

JANVIER 2020

N°22



# *L'écho de Subligny*

## BULLETIN MUNICIPAL



*Signe d'autrefois*



*Réalité d'aujourd'hui*



*Rêves de toujours*

*Bonne et Heureuse Année 2020*

# Sommaire

P2	Éditorial
P3	Le mot de M. le Maire
P4	Communauté de communes et Pays Sancerre Sologne
P5	Nouveautés 2019
P6	Le grand débat - Alerte nucléaire : quoi faire ?
P7	Cérémonies - Visites de Subligny
P 8/9	Compte administratif
P 10	Etat Civil
P 11	L'école
P 12	Maisons fleuries - Fêtes des voisins
P 13	Compte rendu réunion de conseil
P 14	Compte rendu réunion de conseil
P 15	Compte rendu réunion de conseil
P 16/17	Diaporama 2019
P 18	Compte rendu réunion de conseil
P 19	Compte rendu réunion de conseil
P 20	Compte rendu réunion de conseil
P 21	Compte rendu réunion de conseil
P 22	Compte rendu réunion de conseil
P 23	Les Associations : Comité des fêtes - Les Ratafieux
P 24	La Jacasserie
P 25	Streching et AEJ
P 26	La Société de pêche et de pisciculture
P 27	La bérquette - Les conviviales
P 28	Qi Gong - Agad'on
P 29	Am stram ram - Repas des Aînés
P 30	Autres évènements
P 31	Info en vrac
P 32	Adresses utiles

## Éditorial :

### Internet incontournable

Deux mots indissociables qui montrent à quel point notre société se transforme rapidement dans le cadre de la communication.

Certes, il n'est pas toujours facile de s'y retrouver car entre les «Fake news» (fausses nouvelles), les sollicitations particulièrement attractives qui se révèlent être parfois de véritables arnaques. Il est bon de prendre du recul et toujours se poser les questions de bon sens. Néanmoins pour l'information, la recherche, les achats parfois, les services de l'État de plus en plus, internet est devenu une mine de possibilités.

Subligny n'est pas en reste, le conseil municipal sous l'impulsion d'un de ses membres a mis en place le site [www.sublignypaysfort.fr](http://www.sublignypaysfort.fr) (p5) qui commence progressivement à vous informer, comme le fait votre bulletin communal mais cette fois ci en temps réel.

Je tenais à remercier M. Pinon de la Boulaye et André Langeron pour avoir fait découvrir lors de la visite de Subligny du 6 juillet 2019, cette borne de limite de seigneurie sur laquelle est gravée une grille (voir couverture), symbole aussi de la canicule de cet été, du réchauffement climatique, des nombreux incendies en France et sur notre planète.

Les élections municipales approchent puisqu'elles doivent se dérouler les 15 et 22 mars prochains. Seule élection de l'année 2020.

Je souhaite à toute la population de Subligny, jeunes et moins jeunes une bonne et heureuse année 2020.

T. FREVILLE



## Le Mot du Maire :



Bonjour à tous les habitants de Subligny, bienvenue aux lecteurs de ce numéro 22 de notre bulletin municipal.

Ce début d'année 2020 marque pour moi la fin du mandat de maire de notre beau village. En effet je ne me représenterai pas en mars prochain. Mais dès maintenant j'apporte tout mon soutien à la nouvelle équipe qui sera en charge de la vie de notre commune. Six ans ont passé. J'espère ne vous avoir pas trop déçus ! De mon côté, je suis et serai toujours très attaché à la vie et aux habitants de Subligny, un grand merci à toute l'équipe municipale, adjoints et conseillers, sans oublier bien sûr nos employés communaux.

Au moment où je rédige ces quelques lignes, je pense aussi aux familles qui ont été touchées par la disparition d'un être cher et je leur adresse tout mon soutien. Je pense plus particulièrement à Serge Raimbault qui fut Maire de notre commune pendant de nombreuses années, j'ai été son adjoint durant deux mandats et je me rends compte aujourd'hui combien il a œuvré pour Subligny et je regrette qu'il n'ait pu profiter plus de sa retraite, avec Madeleine son épouse, son fils et ses petits-enfants.

Je reviens à notre bulletin municipal. Comme chaque année il vous permet d'avoir un regard sur les événements qui ont émaillé 2019, tant sur le plan des loisirs et manifestations que sur les décisions de notre conseil municipal. Peut-être le trouverez-vous un peu moins étoffé que les années précédentes mais en période électorale nous avons le devoir de garder une certaine réserve.

A toutes et à tous je souhaite une très bonne lecture. N'hésitez pas à nous transmettre vos remarques. Un grand merci à Thierry et Marie-France qui cette année encore ont peaufiné cette parution.

Merci à tous, présidents et membres d'associations, nombreuses sur notre commune, pour leur investissement dans les manifestations qu'ils nous proposent et qui renforcent l'attractivité du territoire. Un mot aussi pour André Langeron qui malheureusement pour nous quitte Subligny, lui qui nous a très régulièrement régales par ses connaissances sur le passé de notre commune et notre région.

Yves BOUTON



*La municipalité souhaite la bienvenue aux nouveaux résidents permanents et secondaires qui se sont installés à Subligny en 2019.*

**Voeux du Maire à la salle des fêtes**

# Le Pays Sancerre Sologne

Le Pays Sancerre Sologne constitué de 62 communes par arrêté du 21 octobre 1996, se voit perdre quelques communes en cette fin d'année 2019 en raison du redécoupage territorial dû à l'application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Le Pays Sancerre Sologne, poursuit sa politique de mise en place du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) (P4 écho de Subigny N°21 Janvier 2019)

Le Schéma de Cohérence est un document d'urbanisme Français qui détermine à l'échelle du Pays, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement commercial, d'environnement et de paysage.

## Positionnement et stratégie

Sancerre Sologne se positionne comme un espace de liens et d'impulsion pour révéler un espace inter-régional « Centre val de Loire- Bourgogne Franche comté » lisible et dynamique.

Une stratégie d'attractivité au service d'une ruralité authentique et active qui ressource et innove.

### Plusieurs enjeux et objectifs :

Réaffirmer une vocation productive globale.

Faire briller des patrimoines vivants

Valoriser un réseau territorial interconnecté et solidaire.

La déclinaison de ces objectifs, sera poursuivie et présentée avant les prochaines élections municipales.



## La Communauté de communes

La communauté de communes poursuit son travail sur entre autre les sujets suivants :

- Développement économique en faveur des TPE
- Développement touristique
- Signature d'une convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT)

L'ORT est un nouvel outil instauré par la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) pour permettre aux collectivités locales de redynamiser leurs bourgs.

Dans le cher, la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire est territoire pilote, premier à signer une ORT. Elle se formalise par une convention contenant plusieurs actions.

- Lutter contre la vacance des logements.
- Déterminer les forces et les faiblesses des centres bourgs.
- Assurer l'offre de service et de commerce liée aux actions d'aides de la C.C. en faveur des entreprises.
- Préserver et valoriser le patrimoine ( démarches en cours : classement des sites, plan de paysage).
- Développer l'écomobilité, lié au plan mobilité du Pays Sancerre Sologne déclinaison du plan d'action sur le territoire (voir P5).
- Garantir la maitrise foncière.

# NOUVEAUTÉS 2019

Site internet : [www.sublignypaysfort.fr](http://www.sublignypaysfort.fr)

**SUBLIGNY EN PAYS-FORT**

ACCUEIL LA MAIRIE LE VILLAGE PARTAGER

**Bonjour Subigny**

Nous sommes le 8 décembre 2019, la météo sur la commune :

Actuellement	09/12			10/12			11/12			12/12		
	9h	15h	21h									
12°C	7°	7°	2°	2°	4°	2°	5°	6°	5°	3°	7°	9°

**L'actualité de la Commune**

L'actualité sur le site de la commune

23/11/2019 :

**Agenda**

- 08 déc. Lecture théâtralisée CHITRA & ARJUNA.
- 14 déc. Dîner dansant de fin d'année - à partir de 20h00.
- 20 déc. ARBRE DE NOËL.

[VOIR L'AGENDA COMPLET](#)

**Mairie**

6 rue Grangier - 18260 Subigny  
Tél : 02 48 73 74 55  
Fax : 02 48 73 84 84  
mairie@sublignypaysfort.fr

## Transport - Déplacements

Lancé en 2017, Rémi est le réseau de mobilité interurbaine en région Centre-Val de Loire pour les transports réguliers scolaires ou à la demande. Ce réseau régional, qui comprenait jusqu'à maintenant uniquement les cars Rémi, est désormais divisé en trois :

Les trains Rémi Express (ex Intercités)

Les trains Rémi (ex TER)

Les cars Rémi (l'ensemble des cars régionaux, y compris les anciennes lignes de cars TER)

Pour impulser une mobilité plus durable conforme aux objectifs de la transition énergétique, et pour augmenter la fréquentation sur le réseau Rémi (train, car), la Région veut inciter les habitants – et notamment les plus jeunes – à utiliser les transports en commun. Pour cela, elle propose des cartes avec des réductions allant jusqu'à 66% et des pass découverte pour les groupes.

3 cartes de réduction « Rémi Liberté »

Il existe 3 cartes de réduction valables sur tout le réseau Rémi. Ces cartes offrent des réductions sur l'achat de vos billets Rémi (train et car), avec un tarif garanti jusqu'au départ.

Rémi Liberté Jeune (pour les moins de 26 ans) : 50% de réduction en semaine et 66% le week-end. Par exemple, un trajet Paris-Tours ne vous coûtera que 12€ avec la réduction de 66% contre 36€ en tarif normal. Cette carte est gratuite pour les jeunes inscrits sur Yeps.fr ! Autrement, son coût est de 20 euros par an.

Rémi Liberté : 33% de réduction en semaine et 50% le week-end et jours fériés sur vos billets. Son coût est de 30 euros pour une année.

Rémi Liberté + : 50% de réduction en semaine et 66% le week-end. Son coût est de 200 euros pour une année.

Les cartes « Rémi Liberté » offrent également plus de souplesse aux voyageurs. Le billet est en effet valable toute la journée pour le trajet à la date indiquée sur le titre de transport. Pour plus d'information contacter le site sur internet. Vous y découvrirez de très nombreuses offres.



# Le grand débat



Le groupe de débatteurs



M. le Maire et l'animateur du grand débat. Une poignée de personnes étaient présentes ce samedi 2 mars pour participer au grand débat à l'initiative du Président de la République.

À travers les 4 grands thèmes proposés vous trouverez la contribution de Subigny ci-dessous :

## 1 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Les véhicules qui partent en Afrique polluent chez nous mais pas ailleurs (Ecologie problème mondial)
- Augmenter le feroutage
- Taxer les camions qui traversent notre pays
- Privilégier les circuits courts (pour les écoles : cantine scolaire par ex)
- Se recentrer sur les produits français
- Pas de consensus au niveau européen ni mondial sur la transition écologique
- Problème de recyclage des batteries pour les véhicules électriques
- Organiser un covoiturage au niveau communal, cantonal, à l'échelon local
- Pollution dans les grandes villes – Exemple de l'État (voiture)
- Pourquoi le retraitement des déchets en Afrique et en Chine
- Privilégier l'écologie depuis l'enfance
- Le 1er pollueur : textile. Réutilisation des vêtements
- Electricité verte

## 2 - L'ORGANISATION DE L'ÉTAT ET DES SERVICES PUBLICS

- Repenser la gouvernance, consulter la population pour les grands projets
- Associer les administrés sur les projets
- Mauvaise répartition du nombre de fonctionnaires dans le service public
- Trop de fonctionnaires dans la haute administration avec une attitude arrogante
- Baisser le salaire des hauts fonctionnaires et en diminuer le nombre

## 3 - DÉMOCRATIE ET CITOYENNETÉ

- Nombre de strates administratives trop importantes (Conseil Régional, Conseil Départemental, Pays, Communauté de Communes, Municipalités)
- Vote obligatoire
- Diminuer l'avantage de nos ex présidents et ministres
- Obligation d'assister aux séances pour les députés
- Reconnaissance du vote blanc
- Un élu doit être élu avec un minimum de voix
- Non cumul des mandats
- Pas plus de trois mandats successifs
- Trop de réunions pour les élus

## 4 - LA FISCALITÉ ET LES DÉPENSES PUBLIQUES

- Niches fiscales, réorientation pour une ré-industrialisation de la France
- Recentrer les normes françaises sur les énergies renouvelables
- Problème évasion fiscale des grands groupes qui ne payent pas d'impôts en France
- I.S.F à restituer
- La baisse de la T.V.A dans la restauration n'a eu aucun effet (prix-personnel)
- Tout le monde doit payer des impôts, même un minimum
- Inégalité devant la taxe d'habitation
- Pas de pénalités pour l'État qui ne respecte pas les délais de versement des subventions pour les entreprises converties au bio.

## Alerte Nucléaire ; Pastilles d'iode

En 2019, la couverture des **plans particuliers d'intervention autour des centrales nucléaires est étendue de 10 à 20 Km.**

Une réunion d'information concernant la distribution des cachets d'iode s'est tenue devant un auditoire clairsemé le **vendredi 15 novembre 2019.**

Vous trouverez ci-après les instructions concernant les modalités de récupération des pastilles d'iode ainsi que les bons réflexes à mettre en place en cas d'alerte. Ce que naturellement nous souhaitons ne jamais y être confrontés.

Certains habitants n'ont pas reçu de bon de retrait en raison d'un bug informatique. Pour retirer les pastilles d'iode, il suffit d'aller dans une pharmacie habilitée avec un justificatif de domicile.

### Liste des pharmacies distributrices les plus proches :

- \* Sancerre : Pharmacie NEE - Nouvelle Place
- \* Saint-Satur : Pharmacie VATAN-CHATELAIN - 12 rue de la Gare du Canal  
Pharmacie MERLE-DAUNY -38 rue du Commerce
- \* VAILLY : Pharmacie CHOPINEAU - 27 Grande Rue



Une assemblée clairsemée à l'écoute des conseils

**alerte nucléaire**  
je sais quoi faire !

Vous entendez  
le signal d'alerte de la sirène,  
vous recevez une alerte  
sur votre téléphone



www.distribution-iode.com

0 800 96 00 20 Service & appel gratuits

## 6 RÉFLEXES POUR BIEN RÉAGIR

1

Je me mets  
rapidement à l'abri  
dans un bâtiment



2

Je me tiens  
informé(e)



3

Je ne vais pas  
chercher mes enfants  
à l'école



4

Je limite mes  
communications  
téléphoniques



5

Je prends de l'iode  
dès que j'en reçois  
l'instruction



6

Je me prépare à une  
éventuelle évacuation



## Autres manifestations

### Cérémonie du 11 Novembre

Année exceptionnelle : les cérémonies du 8 mai  
et du 16 novembre se sont tenues sous une  
pluie battante.



8 mai



11 Novembre

### Visite de Subigny

Souhaitée par l'Office de tourisme du grand Sancerrois, la visite de Subigny s'est déroulée le 6 juillet selon un parcours mis en place par André Langeron qui connaît historiquement tous les recoins de notre petit village.

Rassemblement sur la place



Château de la Boulaye



Visite de la grange métairie en cours  
de restauration. Une magnifique demeure.



Visite de l'église



Un grand merci aux propriétaires qui ont permis de découvrir ou de redécouvrir des lieux qui ont comptés pour l'histoire de Subigny.

# Vue d'ensemble du 20

## SECTION DE FONCTIONNEMENT\*\*

\*\* Qu'est-ce qu'une section de fonctionnement ?

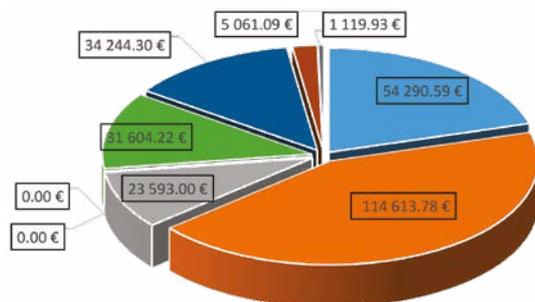
Englobant les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement des services municipaux, la section de fonctionnement est essentiellement alimentée par les impôts, taxes, dotations et participations de l'Etat.

Elle permet à la municipalité de rémunérer le personnel communal, de régler les charges sociales et d'assurer les différents frais liés au fonctionnement quotidien des services.

\* FNGIR : suite à la réforme de la taxe professionnelle, il s'agit d'un jeu d'écriture -Alimentation et redistribution- des Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources (que l'on retrouve donc en dépenses et en recettes)

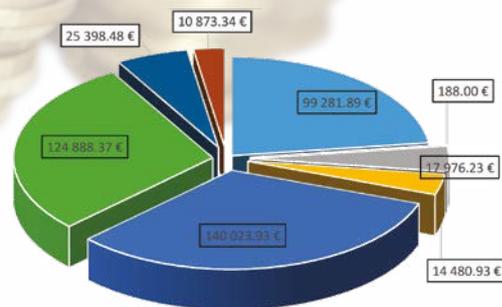
### DÉPENSES

CHAPITRES	Budgétisé	Réalisé
011 - Charges à caractère général : (eau, électricité, entretien bât., matériel roulant, chauffage bât., cantine, taxes foncières...)	125 890,00 €	54 290,59 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés : (salaires agents + cotisations)	122 252,00 €	114 613,78 €
014 - Atténuations de produits : (reversement FNGIR*)	28 640,00 €	23 593,00 €
022 - Dépenses imprévues ( fonctionnement )	13 316,89 €	0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement : (jeu d'écriture pour équilibrer les sections)	61 177,00 €	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : (amortissements)	3 909,00 €	31 604,22 €
65 - Autres charges de gestion courante : (dép. service incendie, indemnités élus + cotisations retraite, particip. Syndicats, subventions...)	34 795,00 €	34 244,30 €
66 - Charges financières : (intérêts des emprunts)	5 100,00 €	5 061,09 €
67 - Charges exceptionnelles	1 120,00 €	1 119,93 €
<b>TOTAL :</b>	<b>396 199,89 €</b>	<b>264 526,91 €</b>



### RÉCETTES

CHAPITRES	Budgétisé	Réalisé
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent de l'exercice précédent)	99 281,89 €	99 281,89 €
013 - Atténuations de charges	185,00 €	188,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections (écritures vente matériel + amortissements)	0,00 €	17 976,23 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses : (cantine sco., occupation domaine publ. Orange...)	15 890,00 €	14 480,93 €
73 - Impôts et taxes : (dont FNGIR)	138 065,00 €	140 023,93 €
74 - Dotations, subventions et participations	118 778,00 €	124 888,37 €
75 - Autres produits de gestion courante : (revenus des immeubles : loyers, location salle F.)	24 000,00 €	25 398,48 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	10 873,34 €
<b>TOTAL :</b>	<b>396 199,89 €</b>	<b>433 111,17 €</b>



**EXCEDENT de clôture (tenant compte du résultat de l'exercice précédent) :**  
**+ 168 584,26 €**  
**SOLDE REEL de l'exercice 2018 (recettes réelles - dépenses réelles) :**  
**+ 69 302,37 € (433 111,17 - 99 281,89) - 264 526,91)**

SUBVENTIONS et PARTICIPATIONS 2018 : Total de 2 586 €

Priorité aux associations communales Comité des fêtes : 766 €, ESPERANCE ET JOIE : 120 €, LA JACASSERIE : 120 €, LES CONVIVIALES : 120 €, LE GARDON (Sté de pêche) : 120 €, Ass sportive et scolaire des écoles Savigny/Subligny : 1 100 €, AGAD'ON : 120 €, AM STRAM RAM : 120 €.

# compte administratif

## 18

### SECTION D'INVESTISSEMENT\*\*

\* Qu'est-ce qu'une section d'investissement ?

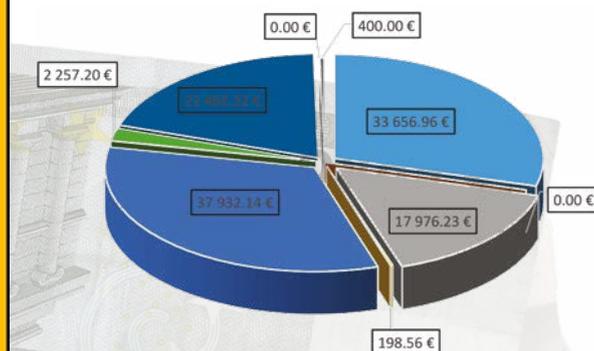
Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité : achat de matériels durables, constructions ou aménagements de bâtiments, travaux de voirie... Elles comprennent également le montant de remboursement en capital des emprunts.

Les principales recettes d'investissement sont les subventions de l'Etat, du Département, de la Région et/ou de l'Europe pour les travaux/achats réalisés et le F.C.T.V.A.

\*\* Les recettes d'emprunt sont exclusivement destinées à financer des investissements.

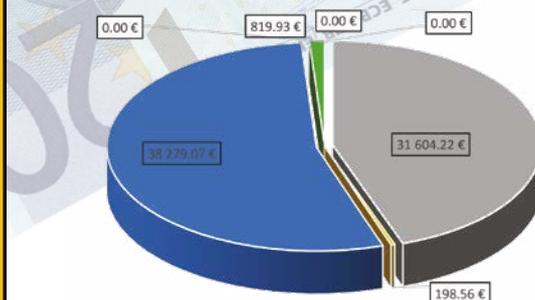
### DÉPENSES

CHAPITRES	Budgétisé	Réalisé
001 - Solde d'exécution de la section d'Inv. reporté (déficit antérieur)	33 656,96 €	33 656,96 €
020 - Dépenses imprévues	200,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections (écritures suite à vente matériel)	0,00 €	17 976,23 €
041 - Opérations patrimoniales (régul frais étude suite à trvx)	200,00 €	198,56 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	42 057,00 €	37 932,14 €
20 - Immobilisations incorporelles (logiciels mairie)	2 258,00 €	2 257,20 €
21 - Immobilisations corporelles (nettoyeur haute pression, chaudière salle des Fêtes tracteur tondeuse, remorque)	38 450,00 €	22 466,32 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
27 - Autres immobilisations financières (cautions versées à Antargaz)	400,00 €	400,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>117 221,96 €</b>	<b>114 887,41 €</b>



### RECETTES

CHAPITRES	Budgétisé	Réalisé
021 - Virement de la section de fonctionnement	61 177,00 €	0,00 €
024 - Produits de cessions	8 100,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections (écritures suite à vente mat. + amortissements)	3 909,00 €	31 604,22 €
041 - Opérations patrimoniales (régul frais étude suite à tvx)	200,00 €	198,56 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA 4622.11 €** + affectation)	38 278,96 €	38 279,07 €
16 - Emprunts et dettes assimilées (cautions reçues)	5 557,00 €	819,93 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>117 221,96 €</b>	<b>70 901,78 €</b>



**DEFICIT de clôture (tenant compte du résultat de l'exercice précédent) :**

- 43 985,63 €

**SOLDE RÉEL de l'exercice 2018 (recettes réelles - dépenses réelles) :**

- 10 328,67 € (70 901,78 - (114 887,41 - 33 656,96))

\*\* F.C.T.V.A. : Fonds de Compensation de la T.V.A. :

La commune n'est pas assujettie à la T.V.A. Elle paie ses dépenses T.T.C. et l'Etat lui reverse une partie de la T.V.A. deux ans après (16,404 %) uniquement sur les frais d'investissement.

Une convention a néanmoins été passée avec la Préfecture pour pouvoir récupérer les frais plus tôt, compte tenu de la conjoncture actuelle.

Les 4 622,11 € représentent donc ici le remboursement d'une partie de la T.V.A. sur les factures d'investissement réglées en 2017.

# Nouvelles de l'état civil 2019...

**Naissances** : Pas de naissances cette année !

\*\*\*\*\*

**Mariages** : ① **Le 22 juin** :  
Xavier BOUTON  
avec Laura  
COURTELLEMONT,  
résidents Rue de la Marnière



Tous nos vœux de bonheur aux mariés !

② **Le 07 septembre** :  
Yann ANDRIEUX avec  
Stéphanie ARMELIN,  
domiciliés au  
Moulin de Tirepeine



\*\*\*\*\*

**Décès** : 6 décès sont à déplorer en cette année :

- 1) Le 18 mars : Christiane FOREST, née BECAU, décédée à l'âge de 96 ans, domiciliée à Bertrou.
- 2) Le 26 avril : Guylaine DE SAINT MICHEL, décédé à l'âge de 57 ans, domiciliée rue de la Marnière.
- 3) Le 02 juin : Andrée AUDRY, née RAIMBAULT décédée à l'âge de 90 ans, domiciliée au Chezal Derbier.
- 4) Le 03 juin : Serge RAIMBAULT, décédé à l'âge de 81 ans, domicilié à Villebrun.
- 5) Le 14 juin : Emile BOIN, décédé à l'âge de 102 ans, domicilié rue de la Marnière.
- 6) Le 1<sup>er</sup> juillet : Colette BOIN, née VAUTHIER, décédée à l'âge de 95 ans, domiciliée rue de la Marnière.

*Nos sincères condoléances aux familles des défunts.*

\*\*\*\*\*

## Hommage à M. Serge Raimbault Maire de 1980 à 2008

Serge Raimbault nous a quitté dans la nuit du samedi au dimanche 3 juin. Il est parti en laissant l'image d'une belle silhouette d'homme solide qui a pris le chemin qui conduit vers les pacages de l'éternité s'éclipsant derrière les bouchures de Villebrun. Le regard une ultime fois tourné vers le Pays Fort qu'il ne quittera jamais.

Subigny était sa terre natale, sa terre de scolarité, ce village auquel il a tant donné. Conseiller municipal de 1977 à 1980 année au cours de laquelle il fut décoré chevalier du mérite agricole.

Il succède à M. Beuchon et devient maire en 1980 fonction qu'il quittera en 2008.

Il n'aura cessé de mener la commune vers un certain nombre de décisions importantes dont on constate les effets bénéfiques aujourd'hui :

En 1992 il fait aménager l'espace qui, comporte l'aire d'accueil de loisirs, le terrain de tennis, le terrain de boules ainsi que le bâtiment d'accueil.

Soucieux aussi du patrimoine de la commune, il fait restaurer l'église en 1994-95.

En 1997-98 est créé l'« écho de Subigny » qui encore aujourd'hui poursuit son bonhomme de chemin en informant la population des faits marquants de l'année.

Cette même année 1998 verra l'aboutissement du regroupement pédagogique avec la commune de Savigny.

Merci M. Raimbault grâce à cette action de la commune, l'école de Subigny existe encore, un village sans école c'est une partie de sa vie qui disparaît.

Serge Raimbault fut décoré de la médaille d'honneur régionale départementale et communale échelon vermeil promotion du 14 juillet 2007.

Adieu Monsieur le Maire Honoraire de Subigny.



T. Freville

# L'école

## L'Année scolaire 2019-2020 :

De haut en bas, de gauche à droite, accompagnés de Madame Claire MONTAGU, enseignante, directrice de l'école de SUBLIGNY :

\* Valentine MICHAUX, Nolann BALLAIS, **Lise LIONNET**, Nolan BEDOUET, Tristana LEGRAIN, Ethan HAURINE, Manon GUIGNET-BODIN.

\* Maxime BLAIN, Laurine MENARD, **Thaïs IDDIR**, Lorenzo HAUTIN, **Abel LALAISSON**, **Titouan VERDENAL**, Kélyan BRION

N.B. : En gras : les élèves Subliniens.



## Activités scolaires 2018-2019 :

11 avril 2019 : Journée pêche au Moulin de Tirepeine (voir article p.26)

13 au 17 mai 2019 : Voyage à Quiberon

07 juin 2019 : Ecoles qui chantent



Pêche



Voyage à Quiberon



# Fête des Voisins!

## Fête des Voisins

### Le Chezal Roulin :

Cette année, la fête des voisins du Chau Roulin s'est tenue chez Philippe et Robert le lundi 19 août 2019. Le pic de canicule étant passé nous avons pu déjeuner dans le jardin. Chacun a partagé et dégusté les mets concoctés par ses voisins. Laurence, une de nos factrices, a partagé avec nous cet agréable moment. La fête s'est prolongée jusqu'à la nuit autour de la table et en promenades digestives autour du Roulin.



### La Boulaye / Les Godons / Les Mathians :

Comme chaque année par une belle soirée d'été, La Boulaye, Les Godons et les Mathians ont fêté «Les Voisins» dans la joie et la bonne humeur autour d'un menu auquel chacun participait dans le jardin de La Roncière chez Yasmine.

### Bertrou

2019 voit, sous l'impulsion de Laetitia Lelièvre la renaissance de la fête des voisins arrêtée depuis la disparition de Jacques DAU. Bonne humeur, convivialité et excellentes prestations culinaires ont fait de cette journée un moment délicieux.



## Maisons Fleuries

Félicitations à nos 2 candidats qui, par leur talent ont décroché :

### Catégorie ANCIENNES FERMES :

2<sup>ème</sup> prix : Jean-Lou CHESTIER

4<sup>ème</sup> prix : Jean-Yves CHESTIER



← Jardin Jean-Yves



Jardin Jean Lou



Jean-Yves et Jean-Lou

# Réunions de conseil 2019...

## Le 12 janvier :

### ■ TARIFS 2018 SALLE DES FÊTES :

Locations	Tarifs été (02/05 – 30/09)	Tarifs hiver (01/10 – 01/05)	VIDEO PROJECTEUR
<u>Réunions :</u> Associations Communales :	0 €	15 €	0 €
Associations Hors Commune :	30 €	45 €	20 €
<u>Cours de Stretching, Danse :</u>	10 €/séance	10 €/séance	
<u>Tennis de table</u>	10 €/mois	10 €/mois	
<u>Association AM STRAM RAM</u>	10 €/séance	10 €/séance	
<u>Manifestations privées</u> 1 journée commune	75 €	125 €	20 €
hors commune	90 €	140 €	20 €
2 journées commune	100 €	180€	
hors commune	120 €	200 €	
<u>Vin d'honneur</u>	30 €	60 €	
<u>Organisation à but lucratif</u> Associations Communales :	0 €	40 €	
Associations Hors Commune :	100 €	140 €	
<u>CAUTIONS pour tous</u> Restituées après vérification de l'état de la salle et du matériel	100 €	100 €	300 €

### ■ EXECUTION DU BUDGET 2019 AVANT SON VOTE :

Suivant les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, lorsque le Budget Primitif n'a pas encore été voté, le Maire peut engager, liquider et mandater en début 2019 les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite des crédits inscrits à la section de **fonctionnement** du budget de 2018.

Le Maire peut également engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (montant des dépenses totales diminué des dépenses des chapitres 16 et 18).

Le Conseil Municipal autorise donc Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses **d'investissement** dans les limites définies ci-dessus, soit à hauteur de 25%.

### ■ ADOPTION DES RESTES À RÉALISER :

M. le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2018 intervenant le 31 décembre 2018, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2019 lors du vote du budget.

- le montant des dépenses d'investissement du budget à reporter en 2019 ressort à 16 350,00 €

- le montant des recettes d'investissement du budget à reporter en 2019 ressort à 0 €

### ■ Révision des loyers des logements communaux au 1er janvier 2019 :

Les loyers des 3 logements conventionnés sont augmentés, en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE (2ème trimestre), soit + 1,25 % par rapport à 2018.

### ■ Tarif de la cantine scolaire / Garderie municipale :

Suite à la demande de la commune de Savigny-en-Sancerre, les tarifs de la cantine scolaire et de la garderie seront revus pour la rentrée de septembre 2019, ce qui semble être plus logique.

Le prix d'un repas facturé aux familles reste donc actuellement à 3,00 €. Il est à préciser que le fournisseur des repas est l'ESAT de Veaugues depuis septembre 2017.

En ce qui concerne la garderie :

- 1,00 euro par jour et par enfant habitant la commune (gratuit à partir du 3<sup>ème</sup> enfant)
- 1,50 euros par jour et par enfant habitant hors commune (gratuit à partir du 3<sup>ème</sup> enfant)

### ■ Tarif 2019 concessions au cimetière :

● concessions perpétuelles : **70,00 Euros** (par concession), hors frais d'enregistrement.

● concessions cinquantennaires destinées à recevoir des urnes cinéraires : **50 euros** (dimensions réduites 1x1m).

Il est précisé que tout dépôt d'urne cinéraire doit faire l'objet d'une demande officielle auprès de la Mairie.

Les travaux d'ouverture de caves urnes devront être réalisés par des services spécialisés.



### ■ BAR RESTAURANT «LE SAINT-ROMBLE» :

Il est décidé de faire un geste significatif sur le loyer du BAR RESTAURANT LE SAINT ROMBLE à partir du 1er janvier 2019 et de le fixer à **400 € HT/mois** au lieu de 700 € HT/mois.

### ■ Local commercial (Epicerie) :

Il est décidé EXCEPTIONNELLEMENT de ne pas appliquer d'augmentation sur le dit loyer de 60 euros pour soutenir financièrement ce dernier commerce de proximité. Au 1er janvier 2019, il restera donc fixé à **60,00 euros**.

### ■ Indemnité de déplacement :

Il est décidé d'allouer une indemnité de déplacement (175,68 €) à l'agent communal au sein de la commune, pour l'utilisation de son véhicule personnel pendant son service en 2018.

### ■ Reprofilage de la voie dite de « La Boulaye aux Mathians » :

Il est présenté aux élus plusieurs devis pour le reprofilage de la voie communale dite de « La Boulaye aux Mathians » ainsi que la création d'un exutoire pour les eaux de ruissellement. La Société COLAS est retenue. Une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR sera sollicitée (40%). Le solde de l'opération sera acquitté à l'aide des ressources générales du budget de l'exercice en cours.



des déchets, le SMICTREM de Léré-Sancerre-Vailly propose l'adoption de 2 poules par des foyers volontaires dans la commune qui souhaite adhérer à cette action.

### Le 22 mars :

■ **Vote du compte de gestion et du compte administratif 2018 :**  
Le conseil approuve les comptes de gestion et administratif 2018, qui laissent apparaître :

- un excédent de clôture de + 168 584,26 € en section de fonctionnement
  - un déficit de clôture de - 43 985,63 € en section d'investissement
- Affectation du résultat : 60 335,63 €

### ■ **Subventions 2019 :**

Prévision d'inscrire au budget unique 2019 la somme totale de 3000 euros pour les subventions (Priorité aux associations communales et aux écoles de Subligny/savigny).

### ■ **Transfert compétences communautés de communes en matière de l'eau et assainissement :**

La loi NOTRe rendait obligatoire le transfert des compétences «eau» et «assainissement» aux communautés de communes au 1er janvier 2020.

Début août 2018, l'article 1 de la loi prévoit que les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas la compétence à cette date peuvent s'opposer à ce transfert.

Cette opposition requiert qu'avant le 01 juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté des communes, représentant au moins 20 % de la population, délibèrent en ce sens.

Dans ce cas, le transfert obligatoire des compétences en eau et assainissement serait reporté au 01 janvier 2026.

A l'unanimité, après délibération, le conseil municipal s'oppose au transfert des compétences de l'eau et d'assainissement à la communauté de communes Cœur du Pays Fort Sancerrois Val de Loire.

### ■ **Projet PLAN de PAYSAGE :**

Monsieur le Maire donne lecture de la présentation du PLAN DE PAYSAGE évoquée lors du conseil communautaire du 07 février dernier :

Le **PAYSAGE** est une donnée essentielle des documents d'urbanisme d'aujourd'hui. Que ce soit dans le **SRADDET** (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), dans le **SCoT** (Schéma de Cohérence Territoriale) ou dans le **PLUi** (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), le **cadre de vie** doit faire l'objet d'une étude spécifique.

Le **Plan de Paysage** est « une boîte à outils » permettant de :

- **Prendre en compte** le paysage dans tous les domaines qui contribuent à l'aménagement d'un territoire et au cadre de vie de ses habitants ;



- **Définir les objectifs de qualité paysagère** à atteindre à court, moyen et long terme ;
  - **Renforcer l'attractivité** du territoire par un cadre de vie agréable.
- Pour parvenir aux objectifs définis, un Plan de Paysage doit :**
- **Concerner un territoire continu** (Pas de « trou » dans la carte) ;
  - **Être porté** par une collectivité, un EPCI ou une association. Dans

### ■ **Indemnités du Maire et des trois Adjoins :**

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés à compter du 1er janvier 2019, en application du nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévu par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 publié au journal officiel de la République Française du 27 janvier 2017. Ainsi, l'indice brut terminal servant de base de calcul de ces indemnités passe de 1022 à 1027 au 1er janvier 2019.

- MAIRE : 17 % du nouvel indice brut terminal de la fonction publique (soit 661,19 € bruts)
- 1er ADJOINT : 4,40 % du nouvel indice brut terminal de la fonction publique (soit 171,13 € bruts)
- 2ème ADJOINT : 4,40 % du nouvel indice brut terminal de la fonction publique (soit 171,13 € bruts)
- 3ème ADJOINT : 4,40 % du nouvel indice brut terminal de la fonction publique (soit 171,13 € bruts)

### ■ **CRÉATION D'UN SITE INTERNET :**

Afin de promouvoir son image, la commune souhaite se doter d'un site internet qui devrait permettre à terme de présenter SUBLIGNY, donner la possibilité aux administrés de mieux connaître les activités de la municipalité et faciliter les contacts avec les partenaires extérieurs comme les entreprises, les associations etc...

Deux entreprises ont proposé leurs services pour la réalisation de ce projet. INFOLIV (Neuvy-deux-Clochiers) est retenue.

### ■ **CONTENTIEUX COMMUNE DE SUBLIGNY : propriété voisine du BAR RESTAURANT :**

Le Conseil prend acte de la décision du Tribunal de Grande Instance de Bourges, décide de faire appel et demande en parallèle que l'avocat de la commune chargé du dossier, prenne contact avec l'avocat de la partie adverse en vue d'entamer une négociation pour un juste dédommagement.

### ■ **Travaux d'entretien/petits achats :**

- Il est décidé d'investir dans l'achat de 10 barrières de sécurité.
- Après le départ du locataire en août 2018 avec des loyers impayés, le logement rue Comtesse Mathilde doit être remis en état par l'agent communal : désencombrement de la cave et de la cour, lessivage de tous les murs et plafonds, peinture dans toutes les pièces, isolation du grenier, réparation d'une fuite au niveau de la toiture.

### ■ **Divers :**

- Il est décidé d'accueillir le cœur JAZZABELL dans son School Bus jaune à SUBLIGNY le **samedi 1er juin 2019**.

Le principe : en partenariat avec la Communauté de Communes Pays-Fort-Sancerrois-Val-de-Loire, l'Office de Tourisme du Sancerrois et les communes locales, le cœur JAZZABELL se déplace en bus sur plusieurs communes durant 2 jours à travers le territoire. Le bus klaxonne, s'arrête dans la commune, le cœur JAZZABELL interprète un programme varié durant 25 minutes environ et repart chanter dans un autre village.

- Dans l'optique de poursuivre la démarche de réduction

Le cas présent, c'est le Comité Sancerrois Patrimoine Mondial qui portera la démarche.

#### Les étapes d'un Plan de Paysage sont :

- Un **diagnostic** : état des lieux et enjeux
- Un **projet** : formulation des objectifs de qualité paysagère pour chaque unité observée ;
- Un **plan d'actions** : à chaque objectif correspondent des moyens techniques et règlementaires, susceptibles d'être mis en œuvre à court, moyen et long termes. Une animation peut compléter le dispositif et contribuer à mieux associer les habitants à la démarche. Ce plan de paysage étant porté par l'association « Comité Sancerrois Patrimoine Mondial » (CSPM), est donc sans incidence financière pour les communes ni pour la CDC. Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal approuve la réalisation d'un PLAN DE PAYSAGE et décide d'intégrer la commune de SUBLIGNY à la démarche.

#### ■ **Projet de PARC EOLIEN sur le territoire des communes de MENETOU-RÂTEL et SENS-BEAUJEU :**

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté Préfectoral n°2019-0109 du 15 février 2019 prescrivant une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la société PARC EOLIEN NORDEX 76 SAS pour l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes de MENETOU-RÂTEL et SENS-BEAUJEU.

Conformément à l'article R.181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal doit se prononcer sur ce projet.

Le conseil municipal, après vote (POUR : 00 / ABSTENTIONS : 02 / CONTRE : 06) : ÉMET un avis **DÉFAVORABLE** sur ce projet.

#### ■ **DIVERS :**

##### ● **Contentieux Commune / propriétaires voisins du BAR RESTAURANT :**

Toutes les démarches pour remettre le débord de toiture en état sont en cours.

Le conseil municipal décide de déposer un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans contre l'architecte, maître d'ouvrage des travaux.

##### ● **Prises guirlandes sur candélabres éclairage public :**

Des travaux de remplacement de 2 prises guirlandes rue de la manière seront à faire réaliser par le SDE 18. Montant : 594 € HT – prise en charge de 50% par le SDE = 297 € HT restant à régler par la commune.

#### **Le 05 avril :**

##### ■ **Vote des taxes directes locales 2019 pour SUBLIGNY :**

TAXE HABITATION	TF sur P BÂTIES	TF sur P NON BÂTIES	CFE
24,84%	12,35%	24,07%	30,90%

#### **POUR INFORMATION TAUX MOYENS TRANSMIS PAR LA PREFECTURE :**

Taux moyens communaux sur [le plan national et départemental](#) et taux plafonds à ne pas dépasser :

	TH	TFPB	TFPNB	CFE
<b>TAUX MOYENS COMMUNAUX 2018 SUR LE PLAN NATIONAL</b>	24,54%	21,19%	49,67%	26,43%
<b>TAUX MOYENS COMMUNAUX 2018 SUR LE PLAN DÉPARTEMENTAL</b>	26,18%	21,80%	39,26%	
<b>TAUX PLAFONDS COMMUNAUX À NE PAS DÉPASSER POUR 2019</b>	62,22%	52,25%	117,24%	50,15%

Le montant global de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2019 sera fixé par la Communauté de Communes « Pays Fort Sancerrois Val de Loire ».

#### ■ **Emprunts 2019 :**

Il est à noter une diminution des annuités d'emprunts à régler en 2019 : prévisions de 37 600 € (intérêts + capital), contre 41 761,79 € en 2018.

De plus, 3 emprunts se terminent en 2019, n'en laissant donc plus que 3 en 2020.

#### ■ **Dotations 2019 :**

Montant total des dotations attribuées en 2019 : 87 456 € contre 84 846 € en 2018 et 69 835 euros en 2017.

#### ■ **Vote du budget unique 2019 :**

Après avoir discuté de la situation financière de la collectivité en général, le conseil municipal donc adopté le budget unique 2019, qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
396 090,63 euros	164 578,63 euros

#### ■ **Divers :**

● **Contentieux Commune/propriété voisine au BAR-RESTAURANT :** Suite au jugement du Tribunal de Grande Instance de Bourges en date du 06 décembre 2018, la commune a l'intention de faire appel de la décision.

La commune recherche une solution juridique satisfaisante eu égard aux nombreuses difficultés financières et administratives engendrées par ce contentieux.

#### **Le 04 mai :**

##### ■ **Décision modificative n°1-2019 :**

La demande de subvention de l'Etat (DETR) pour le reprofilage du Chemin de la Boulaye aux Mathians n'a été acceptée que sur la base de 30 % (au lieu de 40) du montant HT des travaux. Il y a donc lieu de prévoir des crédits supplémentaires pour honorer la facture de la COLAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les crédits suivants :

#### **Section de fonctionnement :**

DÉPENSES	RECETTES
Article 022 : - 1 060,00 €	
Article 023 : + 1 060,00 €	
<b>TOTAL : + 0 €</b>	<b>TOTAL : + 0 €</b>

#### **Section d'investissement :**

DÉPENSES	RECETTES
Article 2151 : + 1 060,00 €	Article 021 : + 1 060,00 €
<b>TOTAL : + 1 060,00 €</b>	<b>TOTAL : + 1 060,00 €</b>

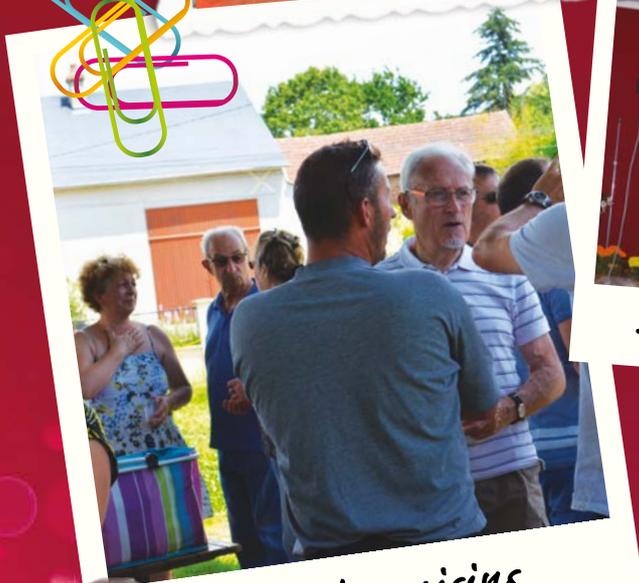
##### ■ **Contentieux commune / voisins du BAR RESTAURANT :**

Monsieur le Maire donne lecture du jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Bourges le 06 décembre 2018 en ce qui concerne les différents entre la commune (maître d'ouvrage pour les travaux du BAR RESTAURANT) et les voisins du dit établissement.

# Pêles Mêle



*Marché de Noël*



*Fêtes des voisins*



*Soirée Thierry Fabri*



*Arbre de Noël*





8 Mai



Arbre de Noël



Marché de Noël



# 2019



Visite de Subligny



(Rappel des faits : au moment de la réhabilitation du presbytère en BAR RESTAURANT en 2012, l'architecte maître d'œuvre du chantier a malencontreusement demandé à l'entreprise du lot « couverture petites tuiles » de couper des chevrons sur le débord de toiture (55 cm environ) de la propriété des voisins).

Cette décision fait droit à la demande de remise en état de leur toiture par les consorts --- et ----.

La commune a décidé de faire appel de cette décision.

Le Conseil Municipal souhaite que l'avocat de la commune, Maître TANTON, soumette à la partie adverse une proposition d'entente amiable à savoir que :

La commune effectue les travaux de réfection de la toiture des consorts --- --- à l'identique

La commune modifie la couleur du bardage dans les teintes conformes en réalisant **une peinture** sur ce dernier

La commune pose un châssis fixe à l'étage du restaurant avec vitrage opaque

La commune verse une indemnité de 1 500 euros maximum en réparation de préjudice de jouissance subi du fait de l'atteinte à la propriété des plaignants

La commune prend en charge 50 % du coût de l'expertise judiciaire à la condition absolue que celui-ci soit resté à la charge définitive des demandeurs

SOUS RESERVE que la partie adverse s'engage de ce fait à se désister de son appel incident et à n'exercer aucun autre recours.

Enfin, l'appel de la commune pourrait être abandonné.

En parallèle, il est souhaitable que l'architecte, maître d'œuvre du chantier, soit mis en cause auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

## Le 5 juillet :

### ■ Révision du tarif de la cantine scolaire à partir de la rentrée de septembre :

Le prix d'un repas facturé aux familles est porté de 3,00 € à **3,05 €** à partir de la nouvelle rentrée scolaire 2019/2020. Il est à préciser que le fournisseur des repas est l'ESAT de Veaugues.

### ■ Attribution d'une subvention :

Une nouvelle association communale vient de voir le jour : LA BEROUETTE (objectifs : Favoriser le lien social, intergénérationnel et inter associatif en proposant rencontres et animations variées, culturelles, artistiques, de loisirs, en itinérance dans les villages et/ou chez l'habitant, dans les lieux publics et privés ; encourager l'expression et l'éducation à la citoyenneté autour de conférences-débats sur des sujets concernant tout ou partie de la population ; porter des projets artistiques). Il est décidé de lui attribuer la subvention annuelle de 120 euros, comme aux autres associations communales déjà en place.

### ■ LOGEMENT 4 rue Comtesse Mathilde :

Le dernier locataire a quitté les lieux le 1er août 2018 mais il n'était pas possible de relouer de suite sans refaire des travaux.

Cette habitation est à ce jour à nouveau disponible.

Monsieur le Maire a reçu récemment la demande d'un couple intéressé à partir du 15 août 2019.

Le Conseil Municipal décide de louer le dit logement communal, 4 rue Comtesse Mathilde, à partir de cette date et au loyer mensuel de **428,71 euros**.

### ■ Assurance défibrillateur :

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé l'acquisition d'un défibrillateur. Cet équipement a été installé mi-mai sur le mur extérieur de la salle des fêtes et a bénéficié d'une subvention de la part de la Fondation CNP ASSURANCES.

Une formation/initiation à l'utilisation de ce matériel sera organisée prochainement par les sapeurs-pompiers.

Il semble maintenant nécessaire de prévoir une assurance spécifique pour l'assurer en cas de vol et vandalisme.

Le conseil décide donc de souscrire une assurance auprès de la SMACL, pour un complément de cotisation annuelle de 114,47 € TTC.



### ■ Approbation du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires dans le cadre d'un accord local :

Tous les établissements publics de coopération intercommunale doivent faire l'objet d'une recomposition dans l'année précédant celle du renouvellement des conseils municipaux.

La communauté de communes PAYS-FORT-SANCERROIS-VAL DE LOIRE est concernée par ce renouvellement.

Chaque commune doit se prononcer sur la répartition des sièges sauf si elle opte pour la répartition de droit commun car dans ce cas la commune n'a pas à délibérer.

Dans notre cas il existe la répartition de droit commun avec 50 délégués et 10 accords locaux possibles (allant de 46 à 55 délégués).

Le droit commun repose sur plusieurs principes :

- Les sièges sont répartis en fonction de la strate démographique (soit dans notre cas pour une CDC de 10 000 à 19 999 habitants 26 sièges au minimum) entre les communes selon une représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en fonction de leur population

- Les communes n'ayant obtenu aucun siège se voient attribuer automatiquement un siège

- Aucune commune membre ne peut obtenir plus de la moitié des sièges.

Un accord local permet de déroger à la règle de droit commun qui s'appuie principalement sur la population par commune. Avec l'obligation que chaque commune soit représentée par un siège. Il permet d'avoir une répartition différente tout en respectant un certain nombre de critères. Dans notre situation 10 accords sont possibles.

Pour qu'un accord local puisse aboutir une condition de majorité est requise :

- La moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des 2/3 de la population totale de la communauté de communes (soit 18 conseils municipaux pour 12 498 habitants)

Ou - Les 2/3 au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de la communauté de communes. (24 conseils municipaux pour 9 374 habitants).

Le conseil municipal de SUBLIGNY décide d'approuver l'accord local fixant à **46 sièges** la composition du conseil communautaire.

### ■ Fusion des syndicats intercommunaux de transports scolaires (SITS) du canton de Léré et du secteur de Sancerre :

Le conseil municipal donne un avis favorable à la fusion des 2 syndicats.

### ■ Approbation de l'adhésion de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire au Syndicat Mixte de Renaturation des Saudres et leurs Affluents (SYRSA) :

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire au Syndicat Mixte de Renaturation des Sauldres et leurs Affluents (SYRSA) au 1er janvier 2020.

#### ■ Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de l'eau potable :

Le rapport 2018 présenté par le SIAEP de VAL DE LOIRE ET PAYS FORT sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau potable est approuvé par le Conseil Municipal.

Pour information sur le même sujet : augmentation prochaine du prix de l'eau. Solution retenue par le syndicat Val de Loire Pays-Fort : + 3 €/an pour l'abonnement domestique ; + 10 % pour les autres tarifs.

#### ■ Remplacement de l'agent communal titulaire pendant ses congés annuels d'été :

Le Conseil municipal décide de faire appel à l'association TRAJEC-TOIRES (BELLEVILLE/LOIRE) qui pourra mettre à la disposition de la commune un salarié pendant les congés annuels de l'employé communal (quelques heures par semaine pour uniquement l'entretien des espaces verts et fleuris). Coût horaire de ce service 18,60 €.

#### ■ Motion contre la fermeture de la Trésorerie à Sancerre :

Le conseil décide de rédiger une motion CONTRE la fermeture de la Trésorerie à Sancerre en janvier 2021.

#### ■ Contentieux Commune / voisins du BAR RESTAURANT :

Monsieur le Maire fait le point sur les dernières informations et échanges de courriers avec Maître TANTON (l'avocat de la commune) et les consorts XXXXX. La demande de conciliation formulée par la mairie n'a pas abouti à ce jour, la procédure aux fins d'arrêt de l'exécution provisoire auprès de Madame le Premier Président de la Cour d'appel de Bourges est engagée.

#### ■ Divers :

- Petits achats à prévoir : une vitrine pour l'affichage, à l'extérieur de la salle des fêtes et des drapeaux.

- Date du repas des personnes âgées de 70 ans et plus, organisé par la commune : 12 octobre 2019.

### Le 20 septembre :

#### ■ Contentieux Commune / Voisins du Bar-restaurant :

L'audience initialement prévue le 8 juillet 2019 devant Madame le Premier Président de la Cour d'appel de Bourges -aux fins d'arrêt de l'exécution provisoire- a été repoussée au 10 septembre 2019. La décision sera rendue le 25 septembre 2019.

Parallèlement, Maître TANTON a déposé une requête contre l'architecte auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

#### ■ Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) Val de Loire et Pays-Fort :

Le conseil approuve la modification des statuts suite au changement d'adresse du syndicat.

#### ■ Modification des statuts de la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire :

Le conseil approuve la modification des statuts.

#### ■ Convention de partenariat entre la médiathèque départementale et la commune :

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat entre la médiathèque et la commune pour le prêt des livres.

#### ■ Créances éteintes :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'état des restes à

recouvrer établi le 11 septembre 2019 par la Trésorerie de Sancerre présente des recettes irrécouvrables du fait de situations de surendettement, entraînant effacement des dettes des usagers pour un montant de 224,20 €. Il s'agit d'impayés en 2011 et 2012 pour la cantine scolaire. Le Conseil accepte l'admission en créance éteinte pour ces 224,20 euros. La dépense sera imputée à l'article 6542 du budget en cours.

#### ■ Exutoire au Chezal Roullin :

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé en début d'année de créer un exutoire au Chezal Roullin pour l'évacuation des eaux. Le devis de M. MONTAGU Bernard accepté à l'époque devra être revu. En effet, compte tenu de l'existence d'une source, il serait préférable de rallonger l'ouvrage de plusieurs mètres en aval de cette dernière.

#### ■ Repas des personnes de 70 ans et plus :

La nouvelle date du repas organisé par la commune au profit des personnes de 70 ans et plus est fixée au 09 novembre 2019. Le conseil décide de solliciter 2 traiteurs pour des propositions de menus.

#### ■ Défiibrillateur :

Il est rappelé que la commune a fait l'acquisition d'un défiibrillateur, installé à l'extérieur de la salle des fêtes.

Une séance de formation à l'utilisation de ce dernier sera organisée par les Sapeurs-Pompiers le jeudi 17 octobre 2019, à 18h00, à la salle des fêtes.

Toutes les personnes intéressées sont conviées. Formation gratuite pour les participants.

#### ■ Sectorisation des élèves après l'école primaire :

Une réunion avec les services de transports scolaires a eu lieu le 10 septembre dernier. Les enfants de la commune de Subigny scolarisés dans le RPI (Regroupement pédagogique) Subigny/Savigny devront, selon les informations données, être scolarisés dans le même collège que les enfants de Savigny-en-Sancerre. Le conseil n'a reçu à l'heure actuelle aucun courrier dans ce sens de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN). La question sera à nouveau débattue en fonction des éclaircissements que l'Education Nationale et le syndicat de transports scolaires devront donner.

#### ■ Compte-rendu de la réunion du 05 septembre 2019 à Assigny suite à la montée en débit radio :

La commune de SUBLIGNY n'étant pas couverte par la fibre numérique sur le plan réalisé par la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Berry Numérique, d'autres alternatives sont possibles : des opérateurs tels que OZONE ou NORD-NET peuvent palier à ce manque, moyennant certaines modalités. Toute information peut être fournie en Mairie.



### ■ Site web de la commune :

Le site web de la commune est dévoilé :

<https://www.sublignypaysfort.fr>

Chacun pourra y trouver des renseignements pratiques sur les démarches administratives, les services, la vie

A Subligny ou encore les associations communales qui participent pleinement à l'animation.

Il va progressivement s'améliorer et s'enrichir d'informations.

Toutes les suggestions sont les bienvenues, pour cela, une adresse courriel est entièrement dédiée :

[webmestre@sublignypaysfort.fr](mailto:webmestre@sublignypaysfort.fr) pour les envois de photos, vidéos, informations etc...

### ■ Sécurité routière :

Le Maire donne lecture de plusieurs plaintes quant à la vitesse de circulation des véhicules en plein centre du Bourg.

Les services du Centre de Gestion de la Route seront contactés pour un rendez-vous sur place afin de bénéficier de conseils sur les possibilités de travaux à réaliser au niveau des entrées de Bourg pour améliorer la sécurité routière.

Lors de la prochaine réunion de conseil le sujet sera à nouveau évoqué.

### ■ Logement 2 rue de la Tannerie :

Ce logement est toujours vacant. Rappel du montant du loyer : 578,03 €, type 5/6 de 127 m<sup>2</sup> avec :

4 chambres de belles dimensions (11,86 + 15,95 + 10,80 + 13,00 m<sup>2</sup>), 1 cuisine de 15 m<sup>2</sup>, 1 grand séjour/salon de 34m<sup>2</sup>, 1 salle de bain et 2 WC, 1 belle terrasse au 1er étage au-dessus du garage, 1 garage/cellier de 33 m<sup>2</sup>, Chauffage fuel – assainissement : mini station d'épuration.

1 local de rangement adossé au bâtiment de 20m<sup>2</sup>, 1 terrain de 184 m<sup>2</sup>.



## Le 18 octobre :

### ■ Contentieux Commune / Voisins du Bar-restaurant :

L'audience devant Madame le Premier Président de la Cour d'appel de Bourges -aux fins d'arrêt de l'exécution provisoire- a été rejetée. L'appel quant à lui a eu lieu le 08 octobre 2019. Réponse courant décembre.

### ■ Adhésion au CIT :

La commune de Subligny est traversée par les RD n° 55, 57, 152. Les véhicules y passent à vive allure.

Des améliorations de sécurisation de cette traversée du village seraient nécessaires et demandées par les habitants.

Afin de bénéficier de conseils et de dossiers conformes pour obtenir des subventions (DETR, Amendes de Police), l'agence départementale CIT (Cher Ingénierie des Territoires) déploie ses compétences auprès des collectivités dans un périmètre d'intervention aussi large que diversifié : aménagements urbains (notre cas présent), voirie, bâtiments, eau et assainissement, développement durable et environnement, restauration municipale, projets de services à la population à caractère social, technologies de l'information et de la communication.

Le conseil décide donc d'adhérer au CIT, le montant annuel de la cotisation étant de 0,20 €/habitant soit 70 euros.

### ■ LOGEMENT 4 rue Comtesse Mathilde :

Les derniers locataires ont quitté les lieux le 19 octobre 2019. La commune a reçu récemment la demande d'une personne intéressée et qui souhaiterait entrer dans les lieux à partir du 1er novembre 2019.

Le Conseil Municipal décide de louer le dit logement communal, 4 rue Comtesse Mathilde, à partir de cette date et au loyer mensuel de **428,71 euros**.

Par ailleurs, la commune ne pourra pas contracter l'assurance « loyers impayés » auprès de la « SMACL », ne remplissant pas tous les critères requis. De son côté, la future locataire sollicitera la garantie VISALE.

### ■ Réalisation d'un exutoire au hameau du Chezal Roulin :

Il a été évoqué à plusieurs reprises les problèmes d'écoulement des eaux dans le hameau du Chezal Roulin. Le conseil a décidé la réalisation d'un exutoire. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise MONTAGU Bernard pour la somme de 8 928 euros TTC.

### ■ Liquidation judiciaire BAR RESTAURANT :

Le BAR-RESTAURANT a été placé en liquidation judiciaire en date du 17 septembre 2019. Le liquidateur nommé par le Tribunal de Commerce est Me ZANNI à Bourges. La commune a revendiqué la propriété du matériel dans la cuisine (frigo, congélateur, four micro-ondes, fourneau etc...) et dans le bar (meuble de bar, machine à glaçons etc...). Le locataire des lieux avait également acquis de son côté du matériel pour le fonctionnement de son établissement (tables, chaises, assiettes, four à pizza etc...), inventorié par Me DESBOIS, huissier de justice à Aubigny-sur-Nère.

Pour casser le bail commercial dans des délais plus raisonnables, Me ZANNI a demandé à Monsieur le Maire si la commune était éventuellement intéressée pour racheter ces actifs.

Après concertation avec le conseil, il est décidé que Monsieur le Maire fasse une offre de rachat à 6 000 €.

### ■ Repas au profit des personnes de 70 ans et plus :

Deux devis ont été sollicités pour le repas annuel organisé par la municipalité le samedi 09 novembre 2019, au profit des personnes de 70 ans et plus. Celui de M. GREMY a été retenu. Il est rappelé que les personnes ne pouvant pas se rendre à ce déjeuner pour raisons de santé recevront un colis ce même jour.

### ■ Subvention :

Une subvention de 50 euros est accordée au comité d'organisation des foires Bovines de Vailly-sur-Sauldre. La traditionnelle foire aux

taureaux aura lieu cette année le 19 novembre 2019.

#### ■ Réunion publique concernant la campagne de distribution des comprimés d'iode :

La commune de Subigny est désormais incluse dans l'aire du PLAN PARTICULIER d'INTERVENTION (PPI) de la centrale nucléaire de Belleville, dont le rayon a récemment été étendu de 10 à 20 km. Tout est mis en œuvre pour éviter un accident, mais les pouvoirs publics doivent néanmoins anticiper une telle éventualité. Si de l'iode radioactif était rejeté dans l'environnement, la prise de comprimés d'iode stable serait un des moyens efficaces de protection de la thyroïde. Une réunion publique sur les modalités de distribution de ces comprimés sera organisée le **vendredi 15 novembre 2019, à 18h00, à la salle des fêtes de Subigny.**



#### ■ Divers :

- la réalisation d'un bulletin municipal est reconduite. Sa distribution aura lieu comme à l'accoutumée lors des vœux en janvier 2020.
- Il est décidé de ne pas adhérer au Comité Sancerre Patrimoine Mondial.
- Agression d'un agent communal : Monsieur le Maire décide d'accorder la protection fonctionnelle à ce dernier.
- Travaux d'entretiens : des travaux sont à prévoir à la salle des fêtes (pose d'une gouttière), à l'Eglise (fuites) ainsi qu'au local sur le site du tennis. Le vol d'une table est par ailleurs à déplorer au terrain de tennis.
- Un devis sera sollicité pour la pose d'une plaque sur la tombe de M. RAIMBAULT Serge, Maire de 1980 à 2008.

### Le 29 novembre :

#### ■ Matériel BAR RESTAURANT Le Saint-Romble :

Pour rappel, le BAR RESTAURANT Le Saint-Romble est en liquidation judiciaire depuis le 17 septembre 2019.

Le conseil Municipal, sur proposition de Maître ZANNI, liquidateur judiciaire à Bourges, décide de racheter, moyennant la somme de 6 000 € TTC, le matériel (tables, chaises, assiettes, caisse enregistreuse, four à pizza, etc) appartenant au locataire pour pouvoir résilier le bail commercial et ainsi récupérer les lieux au plus vite.

La prochaine étape sera de retrouver un candidat à la reprise de cet établissement. La piste du GROUPE SOS 1000 CAFES est soulevée. Une annonce pourra également être passée auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher.

#### ■ Subvention :

Une subvention de 1 000 € (100 € x 10 élèves) sera versée à l'association sportive et scolaire des écoles de Savigny/subigny au profit de 10 enfants habitant Subigny et qui vont partir en classe de neige à Super Besse du 13 au 17 janvier 2020.

#### ■ Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires Sancerre-Léré :

Suite à la fusion du syndicat de transports scolaire du secteur de Sancerre avec le Syndicat du canton de Léré, un nouveau syndicat a

été créé et prend la dénomination de **Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires Sancerre-Léré.**

Il est composé des communes suivantes : Assigny, Bannay, Belleville-sur-Loire, Boulleret, Bué, Crézancy-en-Sancerre, Feux, Gardefort, Jalognes, Jars, Le Noyer, Léré, Ménéteau-Râtel, Ménétréol-sous-Sancerre, Saint-Bouize, Sainte-Gemme-en-Sancerrois, Saint-Satur, Sancerre, Santranges, Savigny-en-Sancerre, Sens-Beaujeu, Subigny, Sury-en-Vaux, Sury-Prés-Léré, Thauvenay, Thou, Veaugues, Verdigny, Vinon.

Chaque commune membre de ce syndicat est tenue d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Pour la commune de SUBLIGNY, ont été élues :

- **LASNIER Florence**, déléguée **titulaire**, élue à l'unanimité
- **ROBLIN Delphine**, déléguée **suppléante**, élue à l'unanimité.

#### ■ Motion contre la fermeture du service de chirurgie de la Clinique Cosne-Cours-sur-Loire :

Les habitants du Cher et de la Nièvre viennent d'apprendre que l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté a ordonné la suspension de l'activité de chirurgie à la clinique de Cosne-sur-Loire à partir de mercredi 13 novembre.

Cette interruption prononcée pour une durée de 6 mois dans l'attente d'une correction des dysfonctionnements, provoque une vive inquiétude, dans la mesure où, chaque individu a non seulement besoin de services publics forts mais, plus particulièrement de professionnels médicaux de proximité à leurs écoutes.

Le conseil communautaire Pays Fort Sancerrois Val de Loire vient de décider de voter une motion pour son maintien.

Le conseil Municipal décide de faire de même et :

**Sollicite** l'exploitant de la clinique de Cosne-Cours-sur-Loire, le groupe KAPA Santé d'apporter une clarification immédiate concernant leur positionnement à ce sujet. Non seulement car aucunes réponses aux injonctions de l'ARS Bourgogne Franche Comté ont été constatées, mais aussi parce que le personnel soignant est toujours dans l'attente d'un calendrier de mise en œuvre des actions correctives;

**Demande** une rencontre avec les Députés, les Sénateurs Chériens et Nivernais et les Représentants de l'ARS Bourgogne Franche Comté ;

**Exige** de l'État, via Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé, le maintien d'une activité de chirurgie de proximité, service public d'intérêt général indispensable sur nos territoires ;

**Soutient** le personnel soignant de l'établissement, les usagers et les motions votées par le Conseil Municipal de Cosne-Cours-sur-Loire en date du 13 novembre 2019 et celle du Conseil Communautaire Loire, Vignobles et Nohain en date du 14 novembre 2019 ;

**Alerte** les représentants de l'Etat sur la situation alarmante de nos territoires cristallisée par un retrait massif des services publics essentiels à la vie et la santé locale;

**Décide** de se mobiliser à l'occasion des diverses manifestations qui seront programmées pour le maintien d'une chirurgie à Cosne-Cours-sur-Loire;

**Recommande** à Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales d'instaurer une collaboration accrue avec les élus locaux de la Nièvre et du Cher dans le suivi des établissements de santé et des problématiques de santé publique.

#### ■ Sectorisation :

Suite à une information émanant du syndicat de transports scolaires concernant la sectorisation des élèves de post CM2 dans le collège de Sancerre ou le collège René Cassin de Cosne, une réflexion est engagée avec l'Education Nationale et les instances Départementales.

#### ■ Projet visant à améliorer la sécurité routière lors de la traversée du Bourg :

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal en date du 18 octobre 2019 il avait été décidé d'adhérer à l'agence départementale CIT (Cher Ingénierie des Territoires) pour bénéficier, entre autres, de conseils en termes d'aménagements urbains.

En effet, des améliorations de sécurisation de cette traversée du village seraient nécessaires et demandées par les habitants car la



Grande Instance de Bourges le 06 décembre 2018 en ce qui concerne les différends entre la commune (maître d'ouvrage pour les travaux du BAR RESTAURANT) et les voisins du dit établissement.

La commune a décidé de faire appel de cette décision de jugement. L'audience des plaidoiries de la Cour d'Appel de Bourges a eu lieu le 08 octobre 2019. La nouvelle décision devait être annoncée ce 05 décembre 2019 et est repoussée au 09 janvier 2020.

#### ■ Constitution d'une provision pour risques :

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu du principe comptable de prudence, les provisions sont obligatoires lorsqu'il y a un risque avéré, leur champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Compte tenu du contentieux entre la commune et les voisins du BAR RESTAURANT, il y a lieu de constituer cette provision.

Les écritures suivantes sont décidées :

Section de fonctionnement – dépenses – article 6227 = - 31 000 €

Article 6815 = + 31 000 €

Cette écriture d'ordre budgétaire ne préjuge en rien des décisions juridictionnelles à venir.

#### ■ Liquidation judiciaire BAR RESTAURANT :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au rachat par la commune du matériel appartenant au locataire de l'établissement, Maître ZANNI, liquidateur judiciaire, a décidé de résilier le bail à la date du 02 décembre 2019 et a redonné les clés.

La commune retrouve donc la jouissance de son bien.

Prochaine échéance : 09 janvier 2020 pour savoir si la commune sera toujours condamnée à réaliser les travaux de remise en état du débord de toiture.

La période hivernale n'est pas idéale pour la reprise d'un commerce mais il est toujours demandé à chacun de réfléchir sur les pistes à utiliser pour retrouver un locataire (GROUPE SOS 1000 cafés, Chambre de Commerce et d'Industrie, SOS Villages etc).

#### ■ Travaux d'aménagement visant à améliorer la sécurité routière lors de la traversée du village :

Suite aux propositions du CIT (Cher Ingénierie des Territoires), des dossiers de demandes de subventions devront être constitués.

#### ■ Projet de méthanisation porté par le GAEC du Colombier :

Après l'exposé de M. ROBLIN et d'un membre de la Chambre d'Agriculture lors du dernier conseil municipal en date du 29 novembre 2019, des informations complémentaires sont sollicitées sous forme d'exposés donnés par des experts. Une visite des lieux où sont implantées des usines de méthanisation est aussi demandée. Le dossier sera instruit pour répondre le plus rapidement à ces souhaits.



commune de Subigny est traversée par les RD n° 55, 57, 152 et les véhicules y passent à vive allure.

Les solutions suivantes sont proposées par le CIT :

● **RD n°55 en venant de Sainte-Gemme/Cosne** : un stop pourrait être installé avant l'entrée dans le Bourg, en venant de Sainte-Gemme. Le panneau stop en venant de la route de Sury-en-Vaux (RD n°57) serait conservé.

● **RD n°152 en venant de Savigny-en-Sancerre** : réalisation d'une écluse et d'un coussin berlinois avant le stop.

● **RD n°57 en venant de Vailly/Sauldre** : réalisation d'une écluse et d'un coussin berlinois au niveau l'école.

● **RD n°55 en venant de Jars** : un stop pourrait être installé au croisement.

Des subventions au titre de la DETR et des Amendes de Police pourront être sollicitées.

#### ■ Contentieux Commune de Subigny / Voisins du BAR RESTAURANT :

Monsieur le Maire expose la situation actuelle, à savoir que le résultat de l'appel sera rendu le 05 décembre 2019 et qu'en conséquence la municipalité sera plus à même de définir les actions à venir (débord de toiture à refaire ou non, etc)

#### ■ Présentation du projet méthanisation porté par le GAEC du Colombier :

Monsieur ROBLIN Eric et un membre de la Chambre d'Agriculture ont exposé le projet de méthanisation pour le GAEC du Colombier. Des informations seront données aux administrés sous forme de permanences à la mairie de Subigny, dont les dates seront naturellement communiquées par voie de presse, par courriel et dans les vitrines d'affichage du village.

#### ■ Voeux de la Municipalité :

Ils auront lieu le 19 janvier 2020, à 11H, à la salle des fêtes.

#### Le 06 décembre :

#### ■ Contentieux Commune / Voisins du BAR RESTAURANT :

Monsieur le Maire rappelle le jugement rendu par le Tribunal de

# Les Associations



## 50 ANS

1969 - 2019

### Le Comité des Fêtes :

Le COMITE DES FETES de SUBLIGNY vient encore de vivre une belle année et a soufflé ses 50 bougies en décembre 2019 !

Depuis 50 ans, nos bénévoles, qui ne comptent pas leur temps, se succèdent, quelque fois de père(mère) en fils(fille) pour assurer la pérennité de l'association.

Notre objectif permanent est de favoriser et d'organiser la vie festive du village, permettant à toutes et tous de se retrouver pour partager des moments de convivialité et d'échanges.

Ainsi, en 2019, les divertissements suivants ont eu lieu :

- 2 mars : Soirée Moules Frites
- 22 avril : Tournoi de Tennis de Table
- 27 juillet : Dîner champêtre des QUATRE ROUTES avec nos amis et voisins du Comité des Fêtes d'ASSIGNY
- 26 octobre : Soirée PÂTÉ AUX PATATES
- 14 décembre : Dîner dansant de FIN D'ANNÉE
- 20 décembre : ARBRE DE NOËL des enfants de SUBLIGNY, avec la visite du PÈRE NOËL en personne (en partenariat avec la MUNICIPALITÉ que nous remercions vivement)

De telles manifestations ne sont réussies que si le public vient nombreux. Un grand merci à vous fidèles habitants de Subligny pour votre présence et à tous les visiteurs venus de près comme de loin.

Remerciements bien évidemment à tous nos bénévoles, monteurs/démonteurs de barnums, traiteurs, musiciens.

En 2020, lors de l'assemblée générale, nous proposerons de reconduire ces manifestations. Rendez-vous sur le nouveau site web de SUBLIGNY pour découvrir nos dates (<https://www.sublignypaysfort.fr/>), ou dans les panneaux d'affichage ou par les courriels.

Le Comité des Fêtes vous adresse ses meilleurs vœux de joie, de bonheur et de santé pour ce nouvel an !



Dîner dansant



Soirée Pâté aux Patates



Moules frites

### Confrérie des Ratafioux

Chaque année, la confrérie des Ratafioux font un don à une ou deux associations. C'est le moment de la remise....



# La Jacasserie et animation culturelle

L'année 2019 a permis à la Jacasserie de se faire mieux connaître au-delà du territoire communal. C'est ainsi que les amis du musée de Cosne ont accueilli au mois d'avril l'un de nos membres pour une conférence consacrée à l'ordre religieux de Grandmont et à son implantation en Berry. En mai, une autre conférence donnée à Sancerre sur invitation du Liger Club a permis de remettre en mémoire le fameux procès en sorcellerie du Carroi de Marlou qui se déroula à Sens-Beaujeu au XVIème siècle.

Le 11 juin, par une belle journée ensoleillée, une quinzaine de personnes ont participé à la visite de la ville de Bourges et des marais.

A la fin du même mois, le cadre magnifique du moulin de Tirepeine accueillait Stéphane Branger, l'un de nos membres, et son compère Marc-Albéric Lestage pour un spectacle mêlant musique et poésie.

Au mois de juillet Subigny fut mis à l'honneur avec une visite commentée de ses principales richesses patrimoniales en partenariat avec l'office de tourisme du grand Sancerrois et son antenne de Vailly-sur-Sauldre : église, Grande Métairie et château de La Boulaye.

En octobre 2015, l'association avait eu le bonheur de recevoir en concert à l'église le trio Micromegas en partenariat avec l'association Pour que l'esprit vive dans le cadre des Hors saisons musicales de cette association. Cette année dans le même cadre nous avons eu le privilège de recevoir Saven Manoukian, soprano, et Ruben Haroutunian au sitar et à la guitare pour un voyage musical en Arménie et dans l'Espagne du XVIIème siècle. Public nombreux, rencontre chaleureuse et de qualité avec les musiciens nous ont fait oublier la pluie torrentielle de ce week-end automnal...

Au mois de novembre le repas des aînés de la commune s'est terminé pour la satisfaction de tous sur une note berrichonne avec la lecture de poèmes patoisants de Gabriel Nigond (1877-1937) sur lesquels venaient se greffer des intermèdes musicaux. L'événement, ouvert au public et organisé conjointement par notre association et Agad'on, a connu un franc succès auprès des personnes présentes qui découvraient la beauté des textes peu connus de cet auteur.

Le cycle des activités culturelles de l'association s'est terminé le 16 novembre avec une conférence à la salle des fêtes relatant les apparitions mariales qui animèrent le village de Boulleret entre 1875 et 1881, phénomène bien oublié de nos jours mais qui suscita à l'époque une grande curiosité et déclencha de vives polémiques...

Sur le plan des réalisations plus concrètes, l'année 2019 a vu la restauration de la tombe Grangier au cimetière et la pose, grâce au mécénat de l'un de nos membres, d'une plaque portant le blason de cette famille qui marqua de son empreinte la vie de notre village pendant tout le XIXème siècle.

A signaler, sur le plan éditorial, le recueil « Henri Mellot, un poilu de Subigny » qui a été finalisé par ses descendants et la réédition en cours du livre de Michel Gudín « Subigny au XXème siècle » (édition revue et augmentée). Ce dernier ouvrage devrait être disponible en début d'année prochaine.

Au cours de cette année nous avons eu le plaisir d'accueillir deux nouveaux membres venus de loin (Bourges et Clermont-Ferrand)...

André LANGERON, secrétaire de la Jacasserie.



# A.E.J. Club des Aînés Ruraux Générations Mouvement

## Anniversaire de l'Association

**1969-2019**

Fêté dignement le **05 octobre 2019**, à la salle des fêtes. Journée cabaret, animée par Nelly Dequesne : chants, danses, humour, paillettes tout au long d'un bon repas et dégustation du gâteau.



Que de souvenirs, de joie, d'émotions, de nostalgie au cours de ces 5 décennies.

De **1969 au 07.12.2002** - Pierre LEFEBVRE, Fondateur, curé de Subigny et Directeur, organisateur de voyages, de représentations théâtrales, kermesses, récitals, films documentaires, tombolas... avec son Président, Monsieur Serge RAIMBAULT jusqu'en **2015** et Président d'honneur. Une pensée toute particulière puisqu'il nous a quittés le **03 juin 2019**.

Nous sommes heureux et fiers, aujourd'hui, de pouvoir continuer cette aventure.

Meilleurs Vœux.

Nelly FAURE, Présidente et toute son équipe.



### CALENDRIER 2020 :

- **25 janvier** : Assemblée Générale
- **26 avril** : Journée croisière (à l'étude)
- **12 juillet** : 4<sup>ème</sup> Vide Grenier
- **du 30 août au 4 septembre** : séjour en Camargue
- **4 octobre** : Repas annuel
- **28 novembre** : Marché de Noël



## ... STRETCHING...

ETIRER ses muscles, libérer ses articulations, permettre le réalignement de l'ensemble du squelette voilà le programme des cours de stretching du lundi soir de 18h 30 à 20 h.

A partir de décembre la première partie sera chorégraphiée pour la souplesse, la mémoire, l'équilibre et le fun.

Diplômée d'état Michelle et Armonie propose toutes ces activités dans un souci de bien-être pour toutes et tous avec comme objectif conserver ou retrouver son énergie quel que soit son âge.

Récompensée en 2019 par la MNT mutuelle nationale territoriale pour son travail sur les Troubles Musculo Squelettiques.

Inscription toute l'année au prorata des mois restant.

Michelle LEVEQUE



# Société de Pêche et de pisciculture *Le Gardon de la Salereine*

## Nous remercions à nouveau :

- Les municipalités du regroupement pédagogique de leur bienveillance à l'égard de notre AAPPMA ;
- Les propriétaires riverains qui nous permettent de pratiquer notre loisir.

## L'école qui pêche :

Comme les années précédentes nous avons convié les élèves scolarisés à Subigny à une journée au bord de l'eau au moulin de Tirepeine avec le but de faire pêcher ces jeunes et souhaitant les « vacciner » - peut être - pêcheurs.

Cette manifestation s'est déroulée le jeudi 11 avril avec les écoliers de la classe de CP. scolarisés à SUBLIGNY sous la responsabilité de Madame MONTAGU. Cette classe totalisaient cette année 23 élèves - 10 de moins que l'année précédente - ce qui a simplifié l'organisation, la surface du plan d'eau permettant que tous pêchent en même temps.

Comme les autres années la journée a débuté par une explication du cycle de l'eau et de la vie aquatique par Mr Pierre COUTURIER à la fois technicien, animateur et garde de pêche à la fédération départementale de pêche du Cher

Après quoi, munis chacun d'une ligne, nos écoliers se sont attaqués à tenter de « mettre au sec » les truites que nous avions déversées dès le matin. Cette année elles n'étaient pas mordeuses et c'était..... décourageant.

A midi, arrive le moment de se restaurer, les écoliers tirant leur repas de la musette. Comme les années antérieures « Le Gardon » avait préparé de quoi restaurer les encadrants qui avaient pour la plupart apporté qui un dessert (plutôt les dames) qui une bouteille - pleine bien entendu - (coté messieurs).

Après cette restauration, nous avons à nouveau lâché des poissons et les hostilités ont repris.

L'enregistrement effectué de crayon de « maître » par notre amie « Cecelle » (entendre Marcelle LEBEAU). C'est sa mission depuis de nombreuses années. Tous nos jeunes pêcheurs ont, certains avec appréhension, sorti des poissons. Plusieurs d'entre eux plus hardis ou plus chanceux ont même réalisé de beaux tableaux. Les pêcheurs de notre association



venus assurer l'encadrement et « l'eschage » des hameçons ont aidé les moins chanceux et peut être aussi les moins adroits à sortir ces « maudites » truites de l'eau. L'heure de départ est arrivé cette fois encore trop vite. Après rangement du matériel Chaque écolier(e) est parti(e) avec.... 2 truites dans sa « musette ». Ils étaient, semble t-il, contents de leur journée. Cette manifestation s'est déroulée dans la retenue amont de la roue à aubes du moulin de Tirepeine. Nous adressons à Monsieur et Madame JANDELLE propriétaires de cet agréable et remarquable endroit un grand MERCI d'accueillir cette manifestation et ceci depuis plusieurs années.

Merci aussi aux accompagnateurs pour le bon encadrement de ces jeunes, à ces jeunes pour leur bon comportement et aussi aux pêcheurs (vétérans) qui ont assuré la mise à l'hameçon des appâts et la réparation des lignes cassées ou emmêlées.

Ci après compte rendu de cette journée par les élèves

## Alevinages déversements :

Du début mars au 05 juin, nous avons lâché 5 fois 30 Kg de truites fario d'élevage de taille réglementaire à leur capture. Cette année nombre d'entre nous, même « nos » pêcheurs avertis sont souvent repartis bredouille !!! Nous ne nous l'expliquons pas ! Manque d'eau ? mortalité ? il n'a été capturé que peu de poissons !!!!



Permis de pêche : Depuis 2017 il n'y a plus de permis (ou cartes) sous la forme à laquelle nous étions habitués. Actuellement les permis ne sont accessibles que par internet. Nous avons un peu « galéré » pour arriver à faire sortir ces documents de nos imprimantes mais y sommes, tant bien que mal, arrivés.

***Un vœux pieux ou pas,  
les membres du bureau  
sommes candidats à être remplacés,  
qu'on se le dise !***

Le Bureau.



## Les Conviviales du Pays Fort...

Le temps passe vite lorsqu'on est bien occupé, le Marché de Noël vient juste de se terminer que nous pensons à notre prochaine manifestation le Troc Plantes.

Les après-midi du vendredi sont consacrés aux loisirs créatifs.

Notre sortie annuelle s'est déroulée à Moulins, dans une ambiance chaleureuse.

Nous avons visité le musée des Visitandines où nous avons admiré des broderies magnifiques puis le musée du costume dont le thème était « Les comédies musicales ».

Nous avons pu apprécier l'architecture de cette ville, riche de son passé.

### Rendez-vous en 2020 :

**Le 25 avril pour le troc Plantes**

**Le 28 novembre pour le marché de Noël.**

**Vous pouvez aussi nous rejoindre contacter au 06 87 41 26 68.**



## La Béroutte : culture, citoyenneté et convivialité au programme

Comme chaque année a eu lieu le 24 février 2018, notre festival 2019 a vu la naissance d'une nouvelle association au village. La Béroutte transporte le passé vers l'avenir, elle fait rouler sur notre territoire la convivialité, la culture et la citoyenneté. Les manifestations sont conçues et réalisées en s'appuyant sur le partage des envies, des savoirs et des compétences de chacun, adhérents mais aussi intervenants extérieurs. Disposant d'un petit budget, les moyens sont majoritairement le fruit de la générosité de tous, particuliers (prestations offertes), associations (mise à disposition de matériels) et mairies (prêt de salles). La Béroutte travaille aussi en partenariat avec d'autres associations pour la réalisation d'événements.

Cette année 2019, La Béroutte a pris en charge l'animation de la 3ème édition du Marché St Romble, en proposant chaque vendredi une soirée thématique. Se sont ainsi tenus les conférences « Napoléon » par Michel Bergeret, « L'Europe, ses institutions » par Paul Chotard, « Le patrimoine, une passion française » par Agnès Sinsoulie-Bigot, « La naturopathie » par Laëticia Marnas, « Les arbres remarquables » par l'association ARBRES, les salons « Editeurs et écrivains locaux », « Artisans et potiers » ainsi qu'une exposition des photographies de Matthieu Viteau.

En parallèle du Marché St Romble, le 14 juillet, l'association a organisé la première fête de la jeunesse avec au programme une randonnée-contes au Moulin de Tirepeine, un pique-nique et des jeux autour de l'aire du tennis et de la Salereine.

Le 27 septembre, M. Thierry Viteau, ancien ambassadeur de France, a animé une conférence intitulée « La France dans le

monde : le rôle de nos ambassades » Madame la maire de Savigny-en-Sancerre nous avait aimablement mis à disposition la salle des fêtes.

Le 8 décembre, La Béroutte qui était partenaire de l'association « GK Savar Bangladesh » a accueilli à la salle des fêtes de Subigny le spectacle de lecture théâtralisée « Chitra et Arjuna » œuvre littéraire de l'auteur Rabindranath Tagore, prix Nobel de littérature 1913, spectacle dans lequel vous avez pu reconnaître quelques uns de nos adhérents.

2020 verra des manifestations reconduites mais aussi des nouvelles.

Nous remercions vivement de leurs soutiens le comité des fêtes et la mairie de Subigny et tous ceux qui ont participé généreusement à la réalisation de vos envies.

**[contact@laberouette.fr](mailto:contact@laberouette.fr) et <http://www.laberouette.fr>**



## Les Saisons du Tao Cours de Qi Gong



Diplômée de l'école du Centre Tao de Joué les Tours, Sophie Morcet vous propose une séance hebdomadaire de Qi Gong, le jeudi soir de 18h30 à 19h30.

Cette technique traditionnelle chinoise de santé, douce lente et progressive, est source de bien être et de vitalité. Accessible à tous, elle permet d'accéder à une relaxation profonde et d'entretenir la souplesse et l'équilibre du corps et de l'esprit.

Le Qi Gong, signifie le travail (gong) du Souffle (Qi). Le Souffle dont il est question ici est le Qi, flux vital circulant dans les méridiens d'acupuncture et dans l'ensemble du corps. Le Qi Gong est une gymnastique énergétique basée sur les principes de la médecine traditionnelle chinoise. Son but étant de réguler et d'équilibrer la circulation du qi dans le corps.

En médecine traditionnelle chinoise la notion de circulation est essentielle. Quand tout circule harmonieusement (le souffle, le sang, les émotions et les liquides organiques) nous sommes en bonne santé.



Le Qi Gong se distingue du Taiji Quan (Tai Chi Chuan) par le fait qu'il n'est pas un art martial mais une «gymnastique» de santé (même si certaines formes de qi gong peuvent constituer un travail préparatoire aux arts martiaux).

Au sein de mon enseignement, je développe essentiellement le Qi Gong «santé», ce que les chinois nomment aussi Yang Sheng (nourrir la vie). Nous travaillons les méthodes les plus reconnues en Chine, notamment : les 18 mouvements Tai Ji Qi Gong, la série Ba Duan Jin (les huit pièces de brocart), Yi Jin Jing (les exercices de transformation et d'assouplissement des muscles et tendons) et Liu Zi Jue (les six sons thérapeutiques).

**Renseignements : 06 48 67 27 17 ou [sophie.mousse@orange.fr](mailto:sophie.mousse@orange.fr)**

## AGAD'ON

Notre association a présenté cette année 3 évènements majeurs.

Tout d'abord le Festival International du Court Métrage Photo Numérique le **samedi 16 mars 2019**, orchestré par notre président d'honneur Fréville Thierry, en collaboration avec la ville d'Hayange.

Ensuite, le **9 juin**, se déroula « la soirée insolite », une nouvelle formule dans la lignée de la nuit du conte. Cette soirée accueillit en 1re partie « les Filles de Saint-Pierre » qui ont présenté une interprétation théâtralisée des poèmes de Jacques Prévert et Gaston Couté. S'en suivit un concert musical de Thierry Fabry, artiste blésois auteur compositeur et interprète, qui a su mettre en valeur la chanson française et dont les divers talents furent appréciés par les spectateurs venus nombreux.

Le **9 novembre**, en partenariat avec « la Jacasserie » et suite au repas des aînés, ont été proposées des lectures de poèmes

patoisants de Gabriel Nigond ; poèmes déclamés par André Langeron, Martine Béal et Nicole Godon, trois experts amoureux du « Parler d'cheu nou ». Un ensemble musical interprétait des airs berrichons entre les lectures.

Chaque évènement fût un succès divertissant et éclairant ; ils permirent des moments chaleureux de convivialité fort appréciés par les spectateurs. Bien-sûr la satisfaction des spectateurs est une récompense pour les organisateurs et justifie le verre de l'amitié toujours proposé en la circonstance.

Tous les membres d'AGAD'ON vous souhaitent une bonne année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette année nouvelle 2020.

**La Présidente.**  
**AGAD'ON, Bertrou**  
**18260 Subligny**  
**02 48 73 84 34**  
**[agadon@wanadoo.fr](mailto:agadon@wanadoo.fr)**



Les Filles de St Pierre présentant les poèmes de Jacques Prévert et de Gaston Couté.



Thierry Fabry dans un récital de la chanson française.

## AM STRAM RAM

*Relais - assistantes -  
maternelles - parents - itinérant*

Vous êtes parent d'un jeune enfant ou assistant maternel, venez découvrir le RAM...

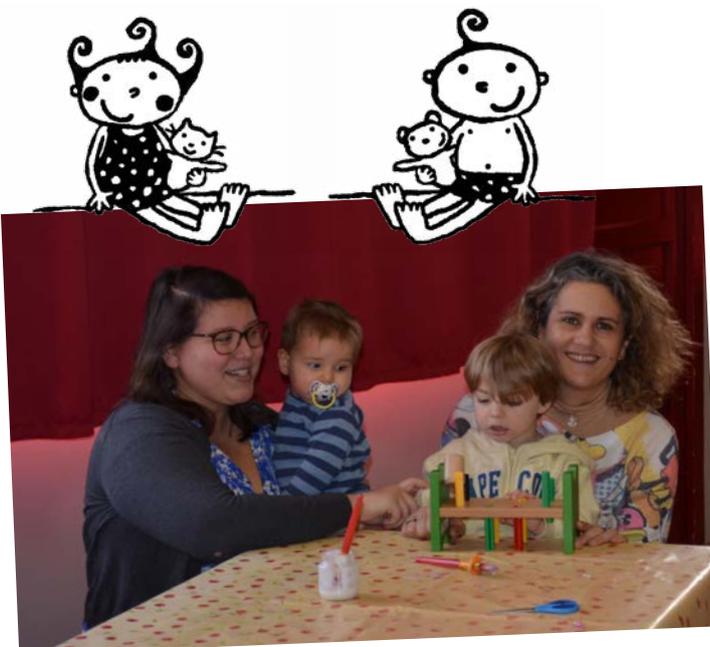
L'association AM STRAM RAM propose des services gratuits pour les femmes enceintes, les parents, les assistants maternels et les enfants.

- Animations en matinée dans différentes communes du Sancerrois : Sancerre, Veaugues, Gardefort, Subigny, Jars, St Bouize, Thauvenay, Bué, Feux, Sury-En-Vaux et Sens Beaujeu. L'enfant entre dans la socialisation par le jeu et l'échange, sous l'œil rassurant de l'adulte accompagnateur. Outre les parents et les assistants maternels, certains enfants viennent partager ce moment convivial avec leurs grand parents, tante, ami de la famille... Les planning renseignant les passages du RAM sont disponibles en mairie.

- Permanences administratives, l'après-midi, renseignant les parents sur les modes de garde du Sancerrois, l'embauche d'une assistante maternelle (déclaration d'embauche, contrat de travail, rupture...)

Bureau fixe : Pôle petite enfance du Sancerrois, 241 avenue de Verdun 18300 SANCERRE

En 2019, nous avons proposé des sorties regroupant les adhérents de l'association en dehors des lieux d'animation habituels (chèvreries, Carnaval, rando poussette, fête de la musique, spectacle musical, visite de l'école de Sens beaujeu et Sury-en-Vaux, piscine de St Thibault, vendanges, dégustation dans une chocolaterie, spectacle de Noël ...), 2 formations destinées à la professionnalisation des assistantes maternelles, 2 bourses aux vêtements enfants, « l'apéro des nounous », participation à la fête des associations du Sancerrois.



Depuis mars 2016, nous avons le plaisir d'avoir un bureau fixe au pôle petite enfance du Sancerrois, grâce à la communauté de communes. Le public peut y accéder lors de nos animations matinales du lundi matin et les permanences administratives.

Renseignements auprès de l'animatrice :  
Angéla Morlat au 06.02.10.90.23.

Bureau de l'association : Présidente : Emilie Le Carpentier  
Vice-présidente : Casey Jane Roger  
Trésorière : Alexandra Forest  
Vice-Trésorière : Marie Pioger  
Secrétaire : Cyril Roger  
Vice-secrétaires : Hélène Guyochin

## Repas des aînés

Une cinquantaine de personnes étaient présentes ce 9 novembre 2019, pour ce non moins traditionnel repas convivial des aînés organisé par la municipalité.

La soirée s'est poursuivie par des poèmes berrichons de Gabriel Nigond.



4 nouveaux entrants dans le groupe des septuagénaires



## Visite sympathique de la chorale Jazabel :

Le 1er juin s'est produite la chorale Jazabel à la salle des fêtes. Chansons variées d'une très grande qualité.



## Tri sélectif :

Avant



Après



Fin janvier 2019, installation de nouveaux containers.

\*\*\*\*\*

## Défibrillateur :

La commune s'est dotée d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) (avec par la participation financière de la Fondation CNP Assurances).

utilisable par toutes les personnes formées ou non aux gestes d'urgence, il suffit de se laisser guider par les consignes vocales de l'appareil.

Il est installé à droite de la porte d'entrée de la salle des fêtes, rue de la Préé.



Formation avec  
**M. TULON Pascal**  
le 17 octobre 2019.



Fondation  
CNP ASSURANCES CNP

## Élections municipales 2020

Les prochaines élections municipales auront lieu les **15 mars 2020** et éventuellement **22 mars 2020** (pour le second tour).

Les conseillers municipaux sont élus pour 6 ans au suffrage universel direct par les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales.

Le mode de scrutin combine les règles du scrutin majoritaire à 2 tours et celles du scrutin proportionnel.

Le Maire et ses Adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

Si vous n'êtes pas encore inscrit(e) sur la liste électorale, vous avez jusqu'au **07 février 2020** pour le faire.



ÉLECTIONS  
MUNICIPALES  
**2020**

15 ET 22 MARS 2020

## Jours de collecte des déchets ménagers en 2020 :



La collecte sera toujours assurée le **mercredi matin**, sauf dans le cas des jours fériés où celle-ci sera décalée. Ainsi, pour :

- **LE 13 AVRIL, LUNDI DE PÂQUES :**  
collecte assurée le jeudi 16 avril, après-midi
- **LE 1<sup>ER</sup> MAI, FÊTE DU TRAVAIL :**  
collecte assurée le mardi 28 avril, après-midi
- **LE 08 MAI, VICTOIRE 1945 :**  
collecte assurée le mardi 05 mai, après-midi

- **LE 21 MAI, ASCENSION :**  
collecte assurée le mardi 19 mai, après-midi
- **LE 1<sup>ER</sup> JUIN, LUNDI DE PENTECÔTE :**  
collecte assurée le jeudi 04 juin, après-midi
- **LE 14 JUILLET, FÊTE NATIONALE :**  
collecte assurée le jeudi 16 juillet, après-midi
- **LE 15 AOÛT, ASSOMPTION :**  
collecte assurée le mardi 13 août, après-midi
- **LE 11 NOVEMBRE, ARMISTICE 1918 :**  
collecte avancée au mardi 10 novembre, après-midi
- **LE 25 DÉCEMBRE, NOËL :**  
collecte avancée au mardi 22 décembre, après-midi
- **LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020, JOUR DE L'AN :**  
collecte avancée au mardi 29 décembre, après-midi

\*\*\*\*\*

## Communiqué de la Chambre d'Agriculture du Cher : Repérage sur les exploitations agricoles du PAYS FORT :

Les responsables agricoles locaux ont mandaté la Chambre d'agriculture du Cher pour réaliser un état des lieux de la filière agricole sur votre commune.

Ce repérage, réalisé sur les 25 communes concernées par la sortie de Zones défavorisées Simples en 2019, consiste à déterminer le potentiel d'exploitations transmissibles d'ici à 10 ans et les caractéristiques des exploitations. Ce repérage se déroulera sur la fin 2019 et l'année 2020.

Cette opération permettra de mieux appréhender les choix et souhaits des cédants et donc de faciliter l'installation de jeunes ou les besoins en confortation des exploitations existantes.

Dans cet objectif, des conseillers d'entreprise de la Chambre d'agriculture du Cher contacteront l'ensemble des exploitants de plus de 50 ans des communes concernées, pour remplir avec eux un questionnaire et répondre à leurs demandes éventuelles. Le traitement de ces données (de façon anonyme) permettra d'obtenir une projection réaliste du paysage agricole de votre région, c'est pourquoi la participation à cette enquête est primordiale.

Contact à la Chambre d'agriculture du Cher  
Julie LAUNAY – 02 48 23 04 05 – [j.launay@cher.chambagri.fr](mailto:j.launay@cher.chambagri.fr)

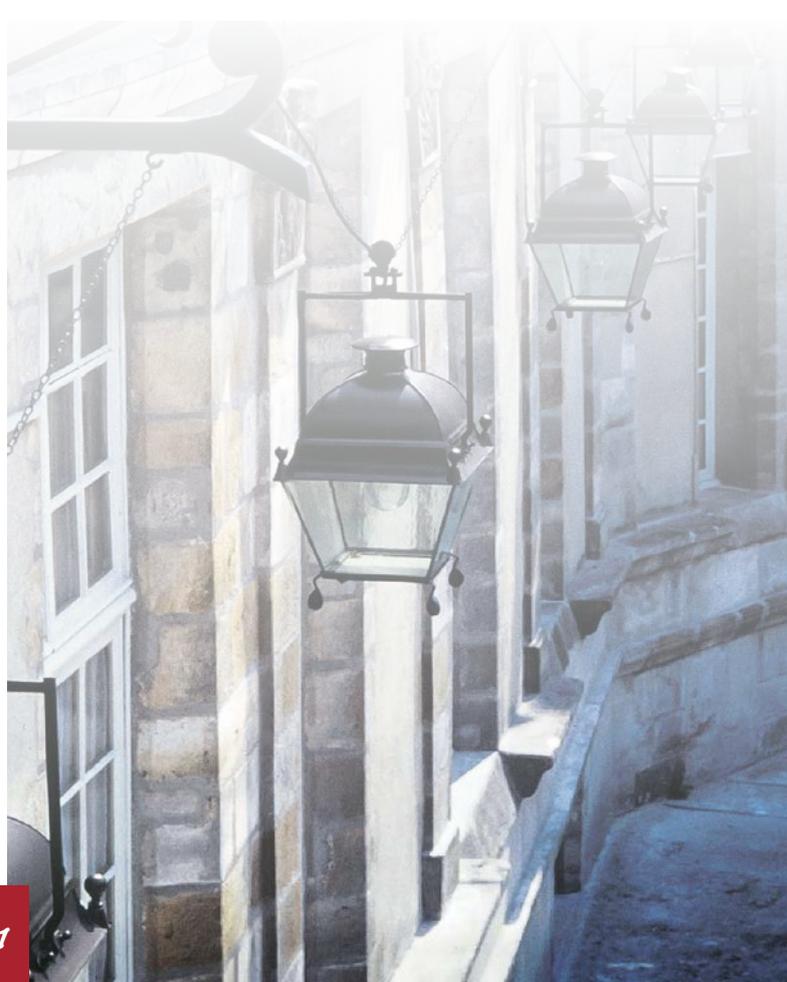
## Communiqué du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher : Halte au vandalisme sur les éclairages publics !

Depuis près de deux ans, les communes du Département du Cher doivent faire face à une recrudescence d'actes de vandalisme sur le mobilier urbain et les installations d'éclairage public. Régulièrement, les installations ou encore les bornes de recharges pour véhicule électrique sont prises pour cible. Des actes de malveillance qui coûtent cher à la collectivité, au SDE et qui pénalisent tout le monde.

Ces dégâts peuvent engendrer des situations dangereuses ou des sources d'insécurité (un carrefour sans signalisation suffisante par exemple, un sentier avec des luminaires cassés). Les services des collectivités travaillent à la réparation et au remplacement des installations dans les meilleurs délais. Face à des dégradations répétées, les collectivités ne pourront plus réparer ces biens communs, utiles à tous.

Face à ces agissements, votre municipalité et le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher\* font appel au civisme de tous pour lutter contre la destruction ou la détérioration intentionnelle et malveillante des biens publics et rappellent qu'il est du devoir de chacun de respecter les installations et le matériel payés par tous.

\*Pour rappel, la commune délègue la compétence « éclairage public » au Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE18) qui prend alors en charge la gestion du patrimoine lumineux.  
Plus d'infos : [www.sde18.com](http://www.sde18.com)



# MAIRIE

TÉL. : 02.48.73.74.55  
 FAX : 02.48.73.84.84  
 E MAIL : [mairie.subligny@wanadoo.fr](mailto:mairie.subligny@wanadoo.fr)  
**OUVERTURE AU PUBLIC** : Lundi, mardi, jeudi, vendredi :  
 de 08H30 à 12H00 et samedi de 08H00 à 12H00



FACEBOOK : SUBLIGNY EN PAYS-FORT



SITE WEB : <https://www.sublignypaysfort.fr>

- **ECOLE PRIMAIRE** : ..... 02.48.73.85.15
- **SALLE DES FÊTES** : ..... 02.48.73.75.79
- **CHAMBRES D'HÔTES**  
 MME & M. GALLIOT- CHEZAL CHARPY ..... 02.36.51.02.07
- **MEUBLÉS DE TOURISME**  
 MME M. FOREST DANIEL – LE BOURG ..... 02.48.73.76.33  
 IND. LASNIER-FRELAT – SAINT AIGNAN ..... 06.15.40.72.39  
 M<sup>ME</sup> M. RABINEAU- CHAMP DE LA CROIX  
 ..... 02.48.73.71.92
- **ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES**  
 SYLVIE CHOLLET ..... 09.82.59.51.63  
 ALEXANDRA FOREST ..... 02.48.73.74.34  
 FLORENCE LASNIER ..... 02.48.73.79.01  
 NATHALIE MALETA ..... 02.48.73.78.84
- **ÉPICERIE**  
*(lundi, mercredi, jeudi, samedi : matin)*  
 CATHY FOVET/OLIVIER DIERS ..... 02.48.73.85.17
- **BAR-RESTAURANT-MULTISERVICES**  
 « LE ST ROMBLE »  
 EN ATTENTE D'UN REPRENEUR ..... ..
- **HUILERIE-CIDRERIE**  
 MICKAËL LEGER, CHEZ MAURICE NAUDET ..... 06.98.24.38.62
- **BOUCHER AMBULANT (DEVANT ÉPICERIE)**  
 M. CHEVREAU – MÉNETOU RÂTEL ..... 02.48.79.32.68  
*Mercredi à partir de 17H - Samedi sur commande*
- **POISSONNIER AMBULANT**  
 LE JEUDI VERS 12H AU BOURG ..... 06.66.94.89.22
- **ÉPICERIE-PRIMEURS «LE BOIS FLEURI»**  
*Le lundi* ..... ..
- **VENTE DE VIANDE FERMIÈRE BIO**  
 GAEC BORNE - LE ROSAY ..... 02.48.73.64.54
- **ELECTRICITÉ – PLOMBERIE**  
 BOUTON YVES ..... 02.48.73.72.20
- **ENTREPRISE DE MAÇONNERIE**  
 SARL M.H.A- ROUTE DE COSNE ..... 02.48.73.82.95
- **PLAQUISTE/ISOLATION RGE**  
 PHILIPPENTREPRISE - LES BILLERIES ..... 06.74.58.65.35
- **PEINTURE – DÉCO – DOUBLE VITRAGE**  
 GÉRARD AUDRY ..... 02.48.73.81.32
- **MENUISERIE – EBÉNISTERIE - AGENCEMENT -  
 OUVRAGES BOIS**  
 AURÉLIEN ROBLIN - LE CHÂTEAU GAILLARD .. 06.30.55.60.20
- **SELLERIE**  
 ELSA CALME - 11,13 RUE DE LA MARNIÈRE .. 06.49.67.20.88
- **CENTRE EQUESTRE/ GÎTE D'ENFANTS**  
 ANNE & PHILIPPE JANDELLE - TIREPEINE ..... 02.48.73.87.25
- **POTERIE « LE CHAT POT THÉ »**  
 CORINNE SAINT-MLEUX ..... 02.48.73.86.31
- **POTERIE -SCULPTURE**  
 BERNARD THIMONNIER ..... 02.48.73.49.82
- **PEINTURE HUILE – AQUARELLE**  
 DENISE MATTLER-PEAUMIER ..... 02.48.73.73.57
- **SPECTACLES ART ET NATURE**  
**THÉÂTRE DU VIVANT**  
 P. FISCHMANN- S. MORCET ..... 02.48.73.84.09
- **NATUROPATHIE - NUTRITION-PHYTOTHÉRAPIE  
 - MASSAGE**  
 LAËTTIA MARNAS - LE CHEZAL ROUSSEAU .. 06.61.15.59.89

- **NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN** : 112
- **SAMU** ..... 15
- **POMPIERS** ..... 18
- **GENDARMERIE** ..... 17 OU 02.48.81.55.80
- **MÉDECINS (LISTE NON EXHAUSTIVE)**  
 DR COCK À JARS ..... 02.48.58.75.71  
 DR DANANCHER À VAILLY ..... 02.48.73.66.16  
 DR CHIRITESCU-CRISAN À VAILLY ..... 02.48.73.87.70  
 DR POPOTTE À SAVIGNY ..... 02.48.72.40.44  
 MAISON MÉDICALE À SANCERRE : DOCTEURS  
 DE RANCOURT, COQUERY-LAUVERJAT, HUICQ (MME ET M.)  
 ..... 02.48.78.00.00
- **PHARMACIES**  
 VAILLY ..... 02.48.73.70.41  
 SAVIGNY ..... 02.48.72.14.15
- **VÉTÉRINAIRES**  
 DR DE MONTABERT À VAILLY ..... 02.48.73.73.03  
 DR LACOUTURE À SAINT-SATUR ..... 02.48.54.10.46  
 DR WERTHMANN À SAINT-SATUR ..... 02.48.54.01.02
- **INFIRMIÈRES**  
 CABINET LÉRÉ ..... 02.48.72.50.29  
 CABINET SAVIGNY ..... 02.48.72.17.60  
 CABINET VAILLY ..... 06.70.59.43.31  
 CABINET BOULLERET ..... 02.48.72.31.77  
 CABINET SAINT-SATUR ..... 06.11.29.75.42
- **PÉDICURES – PODOLOGUES**  
 M. JACQUET/MILLE HECQUET À SAVIGNY  
 ..... 02.48.72.58.03
- **HÔPITAUX**  
 SANCERRE ..... 02.48.78.52.00  
 COSNE/LOIRE ..... 03.86.26.54.54
- **CLINIQUE**  
 LE NOHAIN – COSNE/LOIRE ..... 03.86.28.60.00
- **AMBULANCES**  
 MILLERIOUX ..... 02.48.72.14.47  
 AMBULANCES DE VAILLY ..... 02.48.73.78.20
- **TAXIS**  
 MILLERIOUX ..... 02.48.72.14.47  
 GAURIAT ..... 02.48.73.87.87  
 SOURY ..... 02.48.73.78.20  
 LUTHON MYRIAM ..... 06.79.37.60.82
- **POMPES FUNÈBRES**  
 FRELAT À STE-GEMME ..... 02.48.79.31.42  
 GAUBIER À COSNE/LOIRE ..... 03.86.26.60.62  
 MOBASSER À BOULLERET ..... 02.48.72.43.68
- **DÉCHETTERIE D'ASSIGNY**  
*Lundi, mercredi et samedi de  
 08h à 12h et de 14h à 17h (19h l'été)* ..... 02.48.72.19.53
- **ORANGE**  
 RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX  
 PARTICULIERS ..... 10.14  
 RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX  
 PROFESSIONNELS ..... 10.16  
 PANNE SUR LIGNE PARTICULIERS ..... 10.13  
 PANNE SUR LIGNE PROFESSIONNELS ..... 10.15  
 INTERNET PARTICULIERS ..... 39.00  
 INTERNET PROFESSIONNELS ..... 39.01
- **E.D.F. (ENEDIS)- DÉPANNAGE** ..... 09.72.67.50.18
- **S.A.U.R. SERVICE DES EAUX** ..... 02.45.77.00.01

Parking SAINT ROMBLE

Rue du PRESBYTÈRE

Rue Comtesse MATHILDE

Impasse du PRIEURÉ

Rue de la SALEREINE

Impasse du MOULIN GUILLARD

Rue de la MARNIÈRE

Rue de la TANNERIE

Rue de L'ÉGLISE

Rue de LA PRÉE

Rue GRANGIER  
 Joseph (1758-1821)  
 Jules (1793-1877)